



La Tène



Saint-Blaise



Enges



Hauterive



Le Landeron



Lignières



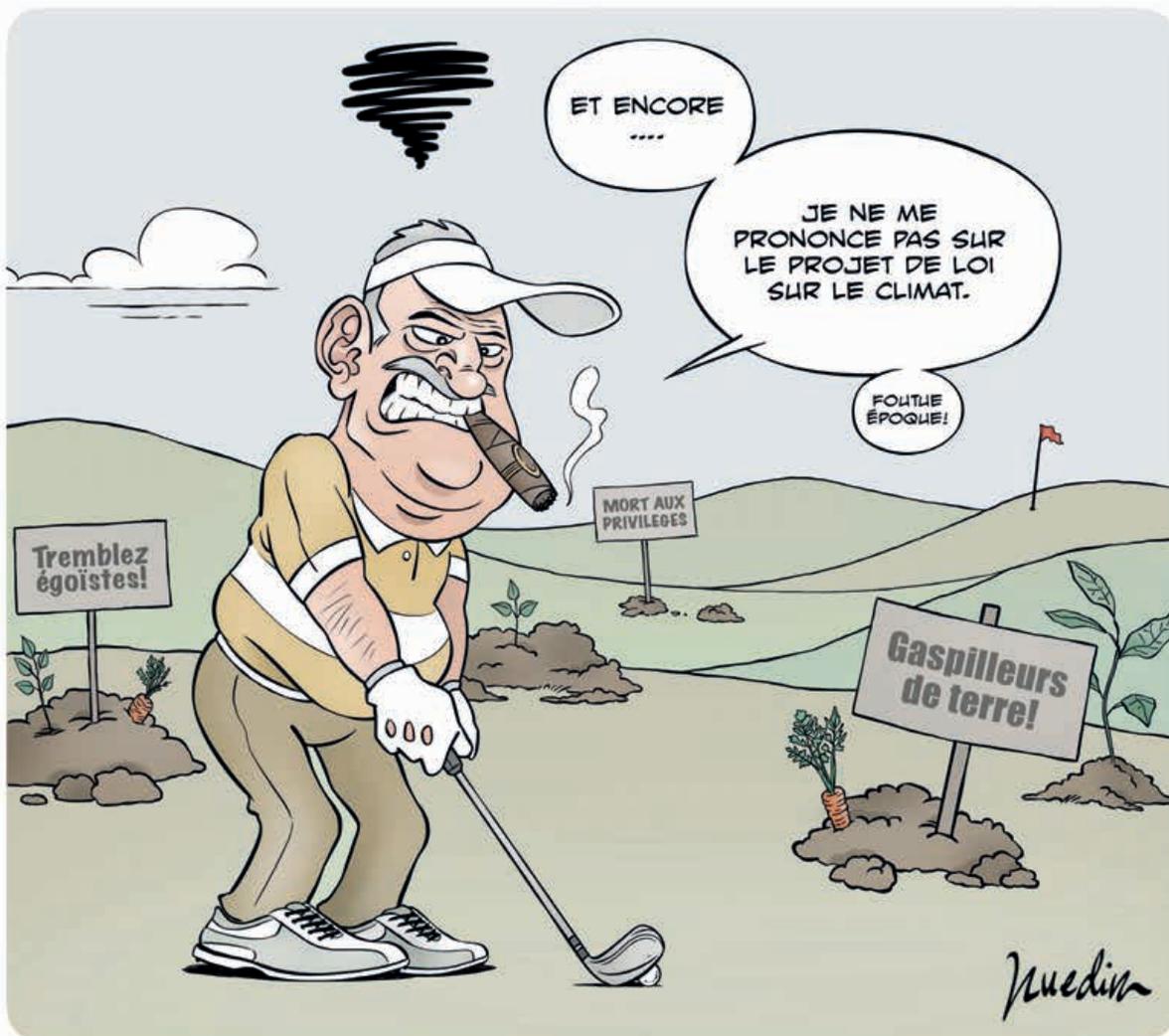
Cornaux



Cressier

Cave des Lauriers¹⁸⁷⁹
Jungo & Fellmann - Cressier
Livraison gratuite à domicile
75cl.ch
Ouvert Samedi de 10 à 12h ou RDV

Votations du 18.06: imposition minimale des multinationales Réticence des grands patrons...



LES JARDINS de Benjamin
PAYSAGISTE

CRÉATION
Pose de pavés et dalles préfabriqués ou naturels
Terrassements
Pose de bordures

ENTRETIEN
Taille d'arbustes, d'arbres d'ornement et fruitiers
Elagage et abattage
Plantations et gazon
Entretien de jardin

lesjardinsdebenjamin.ch

Mobile: 079 201 68 85

Votre éco-constructeur

- Entreprise générale / Entreprise totale
- Rénovations et assainissements
- Béton armé et maçonnerie
- Ouvrages d'art en béton armé
- Génie civil
- Terrassements et travaux spéciaux
- Revêtements bitumineux
- Travaux hydrauliques
- Renaturation et protection contre les crues / Génie hydraulique
- Valorisation des matériaux
- Déconstruction et désamiantage
- Peinture et plâtrerie

www.martiarcjura.ch

Marti arc jura

messeiller
Lakeside Printhouse
www.messeiller.ch

Boostez votre communication!

Cet emplacement publicitaire est fait pour vous

Editeur du Bulcom
BULCOM

Messeiller SA
Place de la Fontaine 1
Case postale 142
2034 Peseux
032 756 97 93
journal@messeiller.ch



AVIS OFFICIELS des communes

LE LANDERON



FÊTE-DIEU

En application de l'article 1^{er} de l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 novembre 1972 relatif à l'application de la loi sur le dimanche et les jours fériés,

le jour de la Fête-Dieu, jeudi 8 juin 2023

est déclaré jour férié sur le territoire du Landeron.

La présente annonce tient lieu d'avis aux employeurs pour leur organisation.

Le Landeron, le 12 mai 2023

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU – INFORMATION/CIRCULATION

Nous souhaitons rappeler à la population, notamment aux nouveaux arrivants dans la localité, que les festivités liées à la Fête-Dieu débutent le soir précédant, soit **le mercredi 7 juin 2023** par un défilé de la société de musique La Cécilienne dans les rues du centre du village, annonçant la «Retraite». Ce cortège provoquera une légère et temporaire perturbation à la circulation.

Le jeudi 8 juin 2023, sur le coup des 4 heures du matin et jusqu'à 7 heures environ, une délégation de musiciens de La Cécilienne sonnera la Diane dans tous les quartiers du village. A l'origine, la Diane avait pour but de réveiller les personnes chargées de préparer les reposoirs. Cette tradition est toujours vivante et nous remercions la population de réserver un bon accueil à ces musiciens.

La procession de la Fête-Dieu débutera vers 9h30 et empruntera le parcours suivant:

- Eglise catholique – rue St-Maurice – Vieille Ville – rue St-Maurice – Faubourg – Citadelle – rue de Jolimont – rue du Lac – Eglise catholique.

Durant la procession en cours jusqu'à 11h30 environ, ces rues seront fermées à la circulation. En outre, la circulation sera interdite dans la Vieille Ville de 8h00 à 12h00 environ.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Landeron, le 12 mai 2023

Direction de police

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 02.06.23 au 03.07.23 Publication FAO n° 22

Dossier SATAC n° 116359

Parcelle(s) et coordonnées: 6624 - Le Landeron; 1211698/2571637

Situation: Les Condémines; La Citadelle 6

Description de l'ouvrage: Remplacement des fenêtres.

Requérant(s): Camille Lehnherr, 2525 Le Landeron

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone du faubourg / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s): Distance à l'alignement

Particularités: Périmètre de plan de quartier / Entrée en vigueur le 13.08.1997;

Construction au bénéfice de la situation acquise au sens de l'art. 12a LCAT

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

IMPRESSUM

Tirage: 10'500 ex.

Adresse: Bulcom, Place de la Fontaine 1, CP 142, 2034 Peseux
032 756 97 93, info@bulcom.ch

Publicité: Sandra Rocha, 032 756 97 93, annonces@bulcom.ch

Mise en page: Sandra Rocha, 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Rédaction: redaction@bulcom.ch, 076 324 64 50

Abonnement: 92 francs

Délai pour les textes: mardi 17h

www.messeiller.ch

LE LANDERON



VOTE PAR CORRESPONDANCE: INSTRUCTIONS

VOICI QUELQUES INSTRUCTIONS POUR
LE VOTE PAR CORRESPONDANCE.



- Pour ouvrir l'enveloppe, retirer au dos la bande striée de droite à gauche sans la déchirer.



Prenez le temps de vous familiariser avec les
objets soumis au vote

(Site disponible : www.admin.ch)

Application mobile : VoteInfo)



Remplir les bulletins au stylo, puis remplir
la carte de vote (date de naissance et signature)



Introduire les bulletins complétés **non pliés**
dans l'enveloppe de vote séparée.
Coller et fermer l'enveloppe de vote.



Introduire conjointement la carte de vote
ainsi que l'enveloppe de vote.

Vérifier que l'adresse de la commune
soit visible dans la fenêtre



Remettre l'enveloppe à la poste ou directement
dans la boîte aux lettres de la commune ou encore
dans l'urne.

LE LANDERON



BIBLIOTHEQUE DU C2T – FERMETURE FÊTE DIEU

En raison de la Fête Dieu, la bibliothèque du C2T sera fermée le jeudi 8 juin 2023.

Merci de votre compréhension.

Les bibliothécaires

AVIS OFFICIELS des communes

LES COMMUNES Y PARTICIPENT

ENGES - LA TÈNE - HAUTERIVE - SAINT-BLAISE



DUEL INTERCOMMUNAL DE LA SUISSE BOUGE DU 1^{ER} MAI AU 3 JUIN

En 2022, vous avez aimé le petit déjeuner à Enges, la convivialité tout au long du parcours et l'accueil dans chacune des communes? Nous repartons pour un tour en 2023!

La marche des 4 communes aura lieu le samedi 3 juin

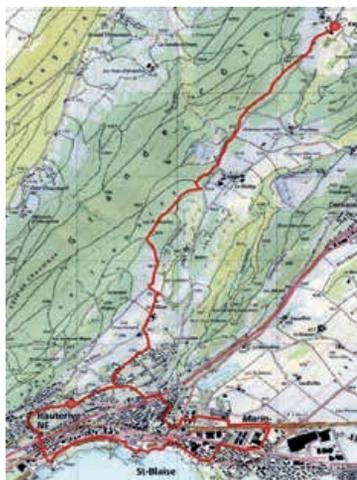
Venez accumuler des minutes de sport dans le cadre de la Suisse bouge en participant à la marche des 4 communes!

Les marcheuses et marcheurs qui optent pour **le grand parcours (12.6 km)** ont **RDV à 8h à Enges** où un ravitaillement de départ les attendra. Les personnes préférant **le moyen parcours (env. 7 km)** ont **RDV à 9h00 à la poste d'Hauterive, départ via le CS 9h30**. Les 2 groupes se rejoindront à 9h50 à la fontaine ronde à St-Blaise (carrefour ch. des Carrières et ch. des Deleynes). Le trajet passe ensuite par les jardins de Saint-Blaise et la commune de La Tène via la passerelle où un 2^e ravitaillement permettra de refaire le plein d'énergie (dépôt des travaux publics, ancien hangar des pompiers). Les personnes voulant faire **le petit parcours** nous y rejoindront **vers 10h25**.

Le retour se fait par le bord du lac, avec une halte au port de St-Blaise pour celles et ceux qui ont besoin d'une pause (3^e ravitaillement). La boucle se terminera par la belle montée du chemin de la Combe à Hauterive, pour déboucher sur la place du village vers 12h30 où nous serons accueillis par la Société d'Emulation qui aura préparé son délicieux risotto (en cas de mauvais temps, au centre sportif).

Réservez la date et **inscrivez-vous dès maintenant pour le déplacement en transport public (offert) et le repas** sous Hauterive@ne.ch ou au 077 513 59 79 (9h00-11h00 13h30-16h00) (**délai: 27 mai**).

Repas: risotto aux bolets CHF 7.- avec saucisses CHF 12.-/pers.



Choisissez **les transports publics pour vous rendre à Enges: Car postal ligne B133 direction Enges,**

Arrêt **Enges village, arrivée à 7h58**

Attention: à Hauterive, les parkings du STPA et du CS sont payants

Les minutes de sport effectuées pendant la marche seront entrées de manière centralisée par l'organisateur.



CORNAUX - CRESSIER - LE LANDERON



OBLIGATION DE TENIR LES CHIENS EN LAISSE DANS LES VIGNES

Les autorités communales de Cornaux, Cressier et Le Landeron ont constaté que de nombreux excréments de chiens sont laissés au sol aux abords et dans les vignes. Rappelons qu'à cet endroit, de nombreuses personnes, notamment des enfants, se promènent et qu'il est désagréable de mettre le pied dans un excrément d'un quatre pattes voire encore pires d'en avoir partout sur le corps. Les personnes concernées par ces pratiques sont priées de remédier immédiatement à cette situation inacceptable.

Par ailleurs, nous rappelons à toutes les personnes concernées de ne pas laisser les chiens **se balader sans laisse dans les vignes et aux abords de celles-ci** afin que les bourgeons ne soient pas endommagés par leur passage.

(Nous rappelons que la personne qui promène un chien est tenue de ramasser la déjection de son animal conformément à l'art. 14 de la Loi sur les chiens. Outre l'aspect réglementaire, il s'agit aussi d'un geste respectueux à l'égard des autres usagers des lieux).

Nous vous remercions d'en prendre bonne note.

Les autorités communales de Cornaux, Cressier et Le Landeron

LA SUISSE BOUGE
LE DUEL QUI PROUS RAISONNABLE

Marche des 4 communes du 3 juin 2023
Contact: M. Eymann 077.513.59.79,
Inscription : hauterive@ne.ch

Grand parcours :
Arrivée à Enges en car postal : 7h58 (Enges village)
Ravitaillement
Départ marche 8h30

3 points de ravitaillement

Point de rencontre des personnes arrivant d'Enges, avec les personnes parties du centre sportif (CS) d'Hauterive à la Fontaine ronde, sise au carrefour des chemins des Carrières et des Deleynes Environ : 9h50

Moyen parcours :
RDV Place de la poste Hauterive 9h00
Départ via le CS 9h30

Arrivée pl. du village ±12h30
Risotto aux bolets FR 7.-
Avec saucisse FR 12.-

Déplacement à Enges en car postal (ligne B133 direction Enges).
www.postauto.ch/fr
Arrêt Enges village (7h58)

Petit parcours :
RDV à 10h15 au dépôt des travaux publics de La Tène (ancien hangar des pompiers) 3^e ravitaillement

Programme complet sur les sites des communes et sur www.duelintercommunalcoop.ch

LE LANDERON



FERMETURE DE ROUTE

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les travaux de réaménagement de la route cantonale (Rte de Berne) en direction du pont de St-Jean se poursuivent et se termineront le 6 juin 2023 (selon conditions climatiques). Ces travaux sont menés par le Service des ponts et chaussées du Canton de Neuchâtel.

La pose de l'enrobé final sera réalisée **le 5 juin 2023** et nécessitera **la fermeture complète du carrefour** (voie de circulation et piste cyclable). Toutefois, la route cantonale continuera d'être en circulation alternée ce jour-là.

Une signalisation sera mise en place à cet effet. Nous vous remercions de vous y conformer.

Commune du Landeron



AVIS OFFICIELS des communes

ENGES



REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DES ÉLÈVES ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Chers parents,

Tous les enfants engeois effectuant leur scolarité obligatoire et au bénéfice d'un abonnement «Onde verte» (à partir d'Enges et pour 2 zones) ont droit au remboursement de leur abonnement.

Nous remercions les parents qui souhaitent obtenir ce remboursement, de nous transmettre par mail à commune.enges@ne.ch la quittance de paiement de l'abonnement ainsi que les coordonnées bancaires où le virement pourra être effectué **d'ici le 30 juin 2023**. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Tout en restant à votre disposition, nous vous prions de recevoir, Chers parents, nos salutations distinguées.

Administration communale

ENGES



MODIFICATION D'HORAIRE DU 22 MAI AU 9 JUIN 2023

Du 22 mai au 9 juin 2023, l'horaire d'ouverture de l'administration communale est modifié de la manière suivante.

Mardi 23 mai: de 14h00 à 17h45

Jedi 25 mai: Fermé

Lundi 29 mai: Férié

Mardi 30 mai: de 14h00 à 17h45

Mercredi 31 mai: de 08h00 à 11h00 (en lieu et place du jeudi 1^{er} juin)

Mardi 6 juin: de 14h00 à 17h45

Mercredi 7 juin: de 08h00 à 11h00 (en lieu et place du jeudi 8 juin)

Nous vous rappelons, qu'il est tout de même possible de prendre rendez-vous si les horaires ci-dessus ne correspondent pas à vos disponibilités.

Tout en vous remerciant d'en prendre bonne note, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Administration communale

CORNAUX – CRESSIER – ENGES – HAUTERIVE – LA TÈNE LE LANDERON – LIGNIÈRES – SAINT-BLAISE



VOTATION FÉDÉRALE DU 18 JUIN 2023

CORNAUX

Local de vote: Maison de Commune
Ouverture du scrutin: 10h00 à 12h00
N° téléphone: 032 886 45 10

CRESSIER

Local de vote: Administration communale
Ouverture du scrutin: 10h00 à 12h00
N° téléphone: 032 758 85 58

ENGES

Local de vote: Maison de Commune
Ouverture du scrutin: 10h00 à 12h00
N° téléphone: 032 886 47 90

HAUTERIVE

Local de vote: Maison de Commune
Ouverture du scrutin: 10h00 à 12h00
N° téléphone: 032 756 97 36

LA TÈNE

Local de vote: Maison de Commune
Ouverture du scrutin: 10h00 à 12h00
N° téléphone: 032 886 65 00

LE LANDERON

Local de vote: Aula du Centre administratif
Ouverture du scrutin: 10h00 à 12h00
N° téléphone: 032 886 48 60

LIGNIÈRES

Local de vote: Maison de Commune
Ouverture du scrutin: 10h00 à 12h00
N° téléphone: 032 886 50 30

SAINT-BLAISE

Local de vote: Administration communale
Ouverture du scrutin: 10h00 à 12h00
N° téléphone: 032 886 49 50

Vote des malades à domicile

Les électeurs âgés, malades ou handicapés qui ne peuvent pas retourner leur vote, ont la possibilité de faire recueillir celui-ci à leur domicile, en présentant une demande par téléphone, au bureau électoral, **jusqu'au dimanche matin 18 juin 2023 à 11h00 au plus tard.**

LES CONSEILS COMMUNAUX

LIGNIÈRES



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

L'enquête publique est ouverte du 2 juin 2023 au 3 juillet 2023

Publication FAO n° 22

Dossier SATAC N° 116257

Parcelle(s) et coordonnées: 283 - Lignières; 1213992/2570472

Situation: La Goutte; Vy d'Enty 3 - Lignières

Description de l'ouvrage: Mise en conformité d'un couvert à véhicule

Requérant(s): Pascal Montandon - Lignières

Auteur(s) des plans: Salomé Jacquot, Rmored SA - Valangin

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Zone de constructions basses / Entrée en vigueur le 14.02.1966

Zone agricole / Entrée en vigueur le 17.03.2021

Autorisation(s) spéciale(s): Art. 24 LAT; Art. 6.02 RAC (densité; TOS); Art. 24 des dispositions transitoires RELCAT (croisement de gabarits); Abattage d'arbres; Distance à une forêt

Particularités: Zone de crêtes et forêts / Entrée en vigueur le 17.03.2021

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou, sur demande préalable, au Service de l'aménagement du territoire.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, Place du Régent 1, 2523 Lignières.

Seul l'avis d'enquête publique paru dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel du 2 juin 2023 fait foi.

Devenez famille d'accueil AFS

et ramenez le monde chez vous!

Pour plus d'informations:

www.afs.ch/gf

hostingadmission@afs.org

+41 44 218 19 19

De quelques semaines à une année

Prochaine arrivée:

18 août 2023

AVIS OFFICIELS des communes

CORNAUX



AVIS DE TRAVAUX

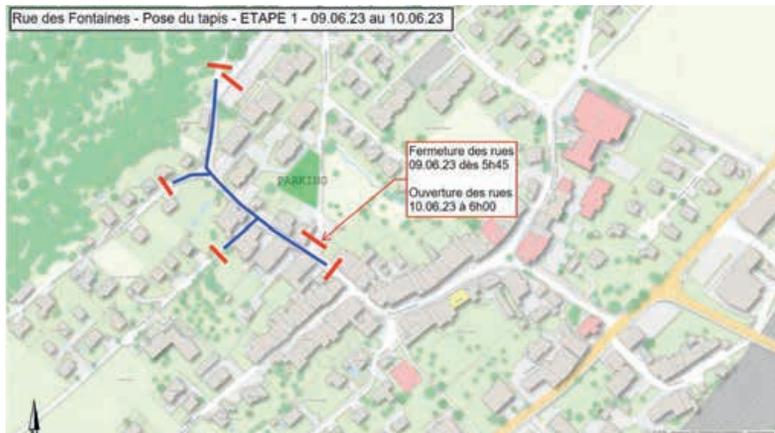
Fermeture rue des Fontaines – Pose enrobé

La rue des Fontaines sera fermée en 2 étapes selon les plans ci-dessous. L'accès au chemin des Rochettes sera inaccessible du 9 juin à 5h45 au 10 juin 06h00. Durant cette période l'accès à la rue des Longins se fera par Les Rièdes. Une zone de stationnement est à disposition au chemin des Jardils (en vert sur le plan). Le chemin des Jardils sera en bidirectionnel.

Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction des conditions météorologiques. Nous vous demandons de bien vouloir vous conformer à la signalisation qui sera apposée pour la déviation.

Nous vous remercions de votre compréhension pour les désagréments occasionnés par ces travaux et vous invitons à prendre contact avec notre administration communale pour tout renseignement complémentaire au sujet de cette fermeture.

LE CONSEIL COMMUNAL



SAINT-BLAISE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 02.06.23 au 03.07.23 Publication FAO n° 22

Dossier SATAC n° 116245

Parcelle(s) et coordonnées: 2216 - Saint-Blaise; 1207086/2565773

Situation: Sur Vigner; Chemin de la Croisée 10

Description de l'ouvrage: Pose d'une pompe à chaleur air-eau extérieure

Requérant(s): Elisa Esposito, 2072 Saint-Blaise

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité 1 / Entrée en vigueur le 12.12.2001

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

HAUTERIVE



MARCHE INTERCOMMUNALE LE 3 JUIN 2023

LA SUISSE BOUGE
LES COMMUNES QUI PARTENT ENSAVOUS

Marche des 4 Communes du 3 juin 2023
Contact: M. Eymann 077.513.59.79
Inscription **jusqu'au 27 mai** hauterive@ine.ch
Sur le courriel merci de préciser:

1. Vos coordonnées
2. Pour quelle commune vous marchez
3. Le Nb d'adultes et enfants
4. Si vous prenez le car postal (Cde des billets)
5. Le choix du repas risotto bolets, risotto saucisses

3 points de ravitaillement

Point de rencontre des marcheurs arrivants d'Enges, avec les marcheurs partis de la poste d'Hauterive à la Fontaine ronde, sise au carrefour des chemins des Carrières et des Deleynes Environ : 9h50

Grand Parcours :
Arrivée à Enges en car postal : 8h03
Ravitaillement
Départ marche 8h30

Déplacement à Enges en car postal (ligne B133 direction Enges).
www.postauto.ch/fr
7h40 Marin-Epagnier, Gare
7h42 Marin, village
7h47 St-Blaise, Gare Lac
7h49 St-Blaise, Gare CFF

Moyen parcours :
RDV Place de la poste Hauterive 9h00
Départ via le CS 9h30
Arrivée pl. du village à 12h30
Risotto aux bolets FR 7.5
Avec saucisse Fr 12.-

Petit parcours :
RDV à 10h15 au dépôt des travaux publics (ancien hangar des pompiers)

Programme complet sur les sites des communes et sur www.duelintercommunalcoop.ch

HAUTERIVE



VALIDATION

Le Conseil communal d'Hauterive,

Vu la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984,

Vu la publication faite dans la Feuille officielle cantonale du 19 mai 2023,

Considérant qu'aucune réclamation n'est parvenue à la Chancellerie d'Etat dans le délai légal,

arrête

Article premier.- L'élection de Monsieur Alexandre de Montmollin en qualité de suppléant du parti Les Verts au Conseil général de la Commune d'Hauterive est validée.

Article 2.- Le présent arrêté sera affiché et publié dans la Feuille officielle, il en sera délivré un exemplaire au Conseiller élu.

Hauterive, le 30 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente:
M. Steiger Burgos

Le secrétaire:
P. Zürcher



AVIS OFFICIELS des communes

HAUTERIVE



ZONES BLANCHES DE PARCAGE

Nous rappelons la population que selon l'arrêté du Conseil communal concernant la circulation routière, le parcage en zone blanche est limité à **72 heures** sur tout le territoire communal.

Dès lors, nous vous remercions de bien vouloir respecter cet arrêté et vous informons que des contrôles réguliers auront lieu par la sécurité publique.

L'arrêté concernant la circulation routière est disponible sur notre site internet.

Avec nos meilleures salutations.

Hauterive, le 2 juin 2023

CRESSIER



MANIFESTATION

Le samedi 3 juin 2023, se déroulera le festival de l'enfance sur la place du village de 10h00 à 17h00.

Dès 18h00, la manifestation se poursuivra avec une soirée country en présence de Paul Mac Bonvin.

Dès lors, nous informons la population que la rue Vallier sera fermée à la circulation durant toute la manifestation.

Nous remercions les automobilistes de faire preuve de prudence aux abords de la manifestation.

LE CONSEIL COMMUNAL

HAUTERIVE – SAINT-BLAISE – LA TÈNE - CORNAUX - CRESSIER LE LANDERON – ENGES - LIGNIÈRES



Les vacances approchent,

PENSEZ À VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ET À VOTRE PASSEPORT

Carte d'identité:

Si vous souhaitez uniquement faire établir une carte d'identité, adressez-vous auprès du contrôle des habitants de votre **commune de domicile**.

Passeport biométrique ou combi (passeport + carte d'identité):

Uniquement sur rendez-vous auprès du secteur des documents d'identité à Neuchâtel:

✓ Par internet (démarche simple et rapide) sur

<https://www.ne.ch/autorites/DESC/SCPO/document-identite>

✓ Pour les personnes ne disposant pas d'internet: **par téléphone au 032 889 08 89**

Nous vous rendons attentifs au fait qu'une fois la demande approuvée pour la carte d'identité et les données biométriques saisies pour le passeport, le délai de livraison, en Suisse, est de 10 jours ouvrables au maximum.

Nous vous recommandons également de consulter le site:

<https://www.ne.ch/autorites/DESC/SCPO/document-identite>, vous y trouverez toutes les informations nécessaires sur votre pays de destination, ainsi que des conseils aux voyageurs.

Votre commune de domicile se tient à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

HAUTERIVE	tél. 032 756 97 46
SAINT-BLAISE	tél. 032 886 49 50
LA TÈNE	tél. 032 886 65 00
CORNAUX	tél. 032 886 45 10
CRESSIER	tél. 032 758 85 58
ENGES	tél. 032 886 47 90
LE LANDERON	tél. 032 886 48 60
LIGNIÈRES	tél. 032 886 50 30

CONTROLES DES HABITANTS

LA TÈNE



ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LA CIRCULATION ROUTIÈRE (COLLÈGE DE WAVRE)

Le Conseil communal de la Commune de La Tène,

Vu la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958,

Vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979,

Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020 et son règlement d'exécution (ReLRVP) du 1^{er} avril 2020,

considérant

Qu'il convient d'adapter la réglementation communale en raison de la mise en œuvre d'un système d'autorisations dématérialisées de parcage remplaçant les vignettes de parcage,

arrête

Principes

Article

premier

Le parcage sur les places de parc du site du collège de Wavre, parcelle n°815 du cadastre de Thielle-Wavre, est soumis aux règles suivantes:

1. places de parc situées en est de la parcelle:
 - 1.1. du lundi au vendredi, de 7 h 00 à 18 h 00, durant les jours d'école: parcage réservé aux titulaires d'une autorisation de parcage
 - 1.2. du lundi au vendredi, entre 18 h 00 et 7 h 00, le samedi et les jours fériés, et durant les périodes de vacances scolaires: parcage libre
2. places de parc situées en ouest de la parcelle:
 - 2.1. du lundi au vendredi, de 7 h 00 à 18h00: parcage limité à 15 minutes
 - 2.2. du lundi au vendredi, entre 18 h 00 et 7 h 00, le samedi et les jours fériés, et durant les périodes de vacances scolaire: parcage libre

Autorisation de parcage

Art. 2

¹Une autorisation de parcage permettant un stationnement limité (du lundi au vendredi, de 7 h 00 à 18 h 00, durant les jours d'école) peut être délivrée au personnel du site des écoles, moyennant un émoulement de 400 francs/an; l'émoulement est réduit à 200 francs/an en cas de taux d'occupation inférieur ou égal à 50% d'une activité normale de travail.

²L'autorisation de parcage donne également droit à l'utilisation du parking souterrain de la CSUM (du lundi au vendredi, de 7 h 00 à 20 h 00) et des places de parc de rue des Tertres (site des collèges de Marin), selon conditions définies par arrêtés spécifiques du Conseil communal.

³L'autorisation de parcage ne confère aucun droit de parcage sur les places de parc situées en ouest de la parcelle (parcage limité).

Règles particulières

Art. 3

¹L'obtention d'une autorisation de parcage ne donne aucun droit à une place réservée.

²L'autorisation de parcage est valable pour un voire deux véhicules déterminés (selon les numéros de plaques de contrôle); elle est incessible et intransmissible; elle peut être retirée en cas d'abus; l'émoulement est payable d'avance.

³Le Conseil communal est compétent pour statuer sur les cas particuliers.

Parcage en dehors des cases

Art. 4

Le parcage est interdit en dehors des cases.

Restriction et suppression d'accès

Art. 5

L'accès au parking peut être temporairement restreint ou supprimé afin de permettre le déroulement de manifestations.

Immatriculation

Art. 6

Le parcage est interdit pour les véhicules sans plaques de contrôle, y compris pour ceux avec plaques interchangeable mais temporairement sans plaques de contrôle.

Abrogation

Art. 7

Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Contravention

Art. 8

Les contrevenant-e-s au présent arrêté seront puni-e-s conformément à la législation fédérale et cantonale.

La Tène, le 15 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La vice-présidente,
V. Dubosson
Neuchâtel, le 26 mai 2023
L'ingénieur cantonal
Nicolas Merlotti

Le secrétaire,
Y. Butin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle, en deux exemplaires, auprès du Département du développement territorial et de l'environnement, Château, 2000 Neuchâtel. Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuve éventuels. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur.

AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LA CIRCULATION ROUTIÈRE (PARKING DE L'ESPACE PERRIER)

Le Conseil communal de la Commune de La Tène,
Vu la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958,
Vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979,
Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020 et son règlement d'exécution (ReLRVP) du 1er avril 2020,
considérant

Qu'il convient d'adapter la réglementation communale en raison de l'installation d'un horodateur sans émission de ticket et de la mise en œuvre d'un système d'autorisations dématérialisées de parcage remplaçant les vignettes de parcage,

arrête

Parcage payant

Article

premier Le parcage sur le parking de l'Espace Perrier est soumis à paiement, système horodateur sans émission de ticket (signal Zone - n° 4.20 OSR).

Horaire

Art. 2 Le parcage est payant de 7 h 00 à 20 h 00, du lundi au samedi, du 1er janvier au 31 décembre, avec gratuité durant les 30 premières minutes.

Tarif

Art. 3 Le tarif de parcage est le suivant:

- gratuité durant les 30 premières minutes
- 1.5 franc/h durant les 4 premières heures
- 2.5 francs/h ensuite

Autorisation de parcage

Art. 4 ¹Aucune autorisation de parcage (de longue durée) n'est délivrée pour l'usage du parking extérieur de l'Espace Perrier.

²Le Conseil communal est compétent pour statuer sur les cas particuliers.

Place pour personnes handicapées

Art. 5 Une place est réservée aux personnes à mobilité réduite, avec limitation de la durée de parcage à 4 heures (signal OSR 4.11 «Parcage autorisé» avec plaque complémentaire sur laquelle figure le logo 5.14 OSR «Handicapés» et la mention «max. 4 heures» ainsi que son marquage au sol correspondant); son usage est payant.

Parcage en dehors des cases

Art. 6 Le parcage est interdit en dehors des cases.

Restriction et suppression d'accès

Art. 7 L'accès au parking peut être temporairement restreint ou supprimé afin de permettre le déroulement de manifestations.

Immatriculation

Art. 8 Le parcage est interdit pour les véhicules sans plaques de contrôle, y compris pour ceux avec plaques interchangeable mais temporairement sans plaques de contrôle.

Abrogation

Art. 9 Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Contravention

Art. 10 Les contrevenant-e-s au présent arrêté seront puni-e-s conformément à la législation fédérale et cantonale.

La Tène, le 15 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La vice-présidente,
V. Dubosson

Neuchâtel, le 26 mai 2023

L'ingénieur cantonal

Nicolas Merlotti

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle, en deux exemplaires, auprès du Département du développement territorial et de l'environnement, Château, 2000 Neuchâtel. Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuve éventuels. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur.

Le secrétaire,
Y. Butin

LA TÈNE

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LA CIRCULATION ROUTIÈRE (PARKING PRÉ-DU-PONT)

Le Conseil communal de la Commune de La Tène,
Vu la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958,
Vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979,
Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020 et son règlement d'exécution (ReLRVP) du 1er avril 2020,
considérant

Qu'il convient d'adapter la réglementation communale en raison de la mise en œuvre d'un système d'autorisations dématérialisées de parcage remplaçant les vignettes de parcage,

arrête

Parcage payant

Article

premier Le parcage sur le parking du Pré-du-Pont est soumis à paiement, système horodateur avec émission de ticket (signal Zone - n° 4.20 OSR).

Horaire

Art. 2 Le parcage est payant de 7 h 00 à 20 h 00, du lundi au samedi, toute l'année, selon un tarif modulé selon la haute saison et la basse saison.

Tarif

Art. 3 ¹Le tarif de parcage est le suivant:

- haute saison (1er mars – 31 octobre): 1 franc/heure
- basse saison (1er novembre – 28 respectivement 29 février): 50 cts/heure

²Les recharges sont autorisées.

Autorisation de parcage

Art. 4 ¹Une autorisation de parcage permettant un stationnement illimité (24/24 et 7/7) peut être délivrée moyennant un émoulement de 35 francs/mois et 350 francs/an aux indigènes, et de 50 francs/mois et 550 francs/an aux personnes externes.

Règles particulières

Art. 5 ¹L'obtention d'une autorisation de parcage ne donne aucun droit à une place réservée.

²L'autorisation de parcage est valable pour un voire deux véhicules déterminés (selon les numéros de plaques de contrôle); elle est incessible et intransmissible; elle peut être retirée en cas d'abus; l'émoulement est payable d'avance.

³Le Conseil communal est compétent pour statuer sur les cas particuliers.

Ticket et vignette obligatoires

Art. 6 Durant les heures de parcage payant, le ticket quittance doit obligatoirement être déposé(e) visiblement derrière le pare-brise.

Place pour handicapés

Art. 7 Une place est réservée aux personnes à mobilité réduite, avec limitation de la durée de parcage à 4 heures (signal OSR 4.17 «Parcage autorisé» avec plaque complémentaire sur laquelle figure le logo OSR 5.14 «Handicapés» et la mention «max. 4 heures» ainsi que son marquage au sol correspondant); son usage est payant.

Parcage en dehors des cases

Art. 8 Le parcage est interdit en dehors des cases.

Restriction et suppression d'accès

Art. 9 L'accès au parking peut être temporairement restreint ou supprimé afin de permettre le déroulement de manifestations.

Immatriculation

Art. 10 Le parcage est interdit pour les véhicules sans plaques de contrôle, y compris pour ceux avec plaques interchangeable mais temporairement sans plaques de contrôle.

Abrogation

Art. 11 Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Contravention

Art. 12 Les contrevenant-e-s au présent arrêté seront puni-e-s conformément à la législation fédérale et cantonale.

La Tène, le 15 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La vice-présidente,
V. Dubosson

Neuchâtel, le 26 mai 2023

L'ingénieur cantonal: Nicolas Merlotti

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle, en deux exemplaires, auprès du Département du développement territorial et de l'environnement, Château, 2000 Neuchâtel. Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuve éventuels. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur.

Le secrétaire,
Y. Butin



AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LA CIRCULATION ROUTIÈRE (PARKING SOUTERRAIN CSUM)

Le Conseil communal de la Commune de La Tène,
Vu la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958,
Vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979,
Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020 et son règlement d'exécution (ReLRVP) du 1er avril 2020,
considérant

Qu'il convient d'adapter la réglementation communale en raison de la mise en œuvre d'un système d'autorisations dématérialisées de parcage remplaçant les vignettes de parcage,

arrête

Parcage payant

Article

premier Le parcage dans le parking souterrain de la CSUM est soumis à paiement, système horodateur sans émission de ticket (signal n° 4.20 OSR).

Horaire

Art. 2 Le parcage est payant 24 heures sur 24, du lundi au dimanche, du 1^{er} janvier au 31 décembre, avec gratuité durant les 30 premières minutes.

Tarif

Art. 3 Le tarif de parcage est le suivant:
a) gratuité durant les 30 premières minutes
b) 1.5 franc/heure durant les 4 premières heures
c) 2.5 francs/heure ensuite

Autorisation de parcage:

1) personnel du site des écoles

Art. 4 ¹Une autorisation de parcage permettant un stationnement limité (du lundi au vendredi, de 7 h 00 à 20 h 00), peut être délivrée au personnel du site des écoles, moyennant un émolument de 400 francs/an; l'émolument est réduit à 200 francs/an en cas de taux d'occupation inférieur ou égal à 50% d'une activité normale de travail.

²L'autorisation de parcage donne également droit à l'utilisation des places de parc situées à la rue des Tertres et au collège de Wavre, selon conditions définies par arrêtés spécifiques du Conseil communal.

2) autres personnes

Art. 5 ¹Une autorisation de parcage permettant un stationnement illimitée (7/7, 24/24) peut être délivrée aux autres personnes, contre un émolument de:

1. 25 francs pour une durée d'une semaine (7 jours)
2. 75 francs pour une durée d'un mois
3. 825 francs pour une durée d'une année

²L'autorisation de parcage remise aux autres personnes ne donne droit qu'au parcage dans le parking souterrain de la CSUM, à l'exclusion de tous les autres parkings communaux.

³Il n'existe aucun droit à l'obtention d'une autorisation de parcage.

Règles particulières

Art. 6 ¹L'obtention d'une autorisation de parcage ne donne aucun droit à une place réservée.

²L'autorisation de parcage est valable pour un voire deux véhicules déterminés (selon les numéros de plaques de contrôle); elle est incessible et intransmissible; elle peut être retirée en cas d'abus; l'émolument est payable d'avance.

³Le Conseil communal est compétent pour statuer sur les cas particuliers.

Places pour personnes handicapées

Art. 7 Deux places sont réservées aux personnes à mobilité réduite, avec limitation de la durée de parcage à 4 heures (signal OSR 4.17 «Parcage autorisé» avec plaque complémentaire sur laquelle figure le logo OSR 5.14 «Handicapés» et la mention «max. 4 heures» ainsi que son marquage au sol correspondant); leur usage est payant.

Parcage en dehors des cases

Art. 8 Le parcage est interdit en dehors des cases.

Restriction et suppression d'accès

Art. 9 ¹L'accès au parking est interdit aux piétons, excepté pour les usagers et usagers du parking (signal 2.15 OSR «Accès interdit aux piétons» avec plaque complémentaire «Il est interdit de demeurer, seul·e ou en groupe, dans le parking souterrain de la CSUM, ainsi que dans les accès y relatifs, si ce n'est pour parquer un véhicule ou venir le chercher»).

²L'accès au parking peut être temporairement restreint ou supprimé afin de permettre le déroulement de manifestations.

Immatriculation

Art. 10 Le parcage est interdit pour les véhicules sans plaques de contrôle, y compris pour ceux avec plaques interchangeable mais temporairement sans plaques de contrôle.

Abrogation

Art. 11 Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Contrevenction

Art. 12 Les contrevenant·e·s au présent arrêté seront puni·e·s conformément à la législation fédérale et cantonale.

La Tène, le 15 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La vice-présidente,
V. Dubosson
Neuchâtel, le 26 mai 2023
L'ingénieur cantonal
Nicolas Merlotti

Le secrétaire,
Y. Butin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle, en deux exemplaires, auprès du Département du développement territorial et de l'environnement, Château, 2000 Neuchâtel. Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuve éventuels. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur.

LA TÈNE

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LA CIRCULATION ROUTIÈRE (PLACES DE PARC DES TERTRES)

Le Conseil communal de la Commune de La Tène,
Vu la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958,
Vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979,
Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020 et son règlement d'exécution (ReLRVP) du 1er avril 2020,
considérant

Qu'il convient d'adapter la réglementation communale en raison de la mise en œuvre d'un système d'autorisations dématérialisées de parcage remplaçant les vignettes de parcage,

arrête

Principes

Article

premier Le parcage sur les places de parc à la rue des Tertres, site des collèges de Marin, est soumis aux règles suivantes:

1. du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h00, durant les jours d'école: parcage réservé aux titulaires d'une autorisation de parcage
2. du lundi au vendredi, entre 18h00 et 7h00, le samedi et les jours fériés, ainsi que durant les périodes de vacances scolaires: parcage libre

Autorisation de parcage:

1) collège du Bas-Lac

Art. 2 Chaque début d'année scolaire, 30 autorisations de parcage permettant un stationnement limité (du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h00, durant les jours d'école) sont remises à la direction du Centre scolaire du Bas-Lac qui les met à disposition des enseignant·e·s.

2) autres personnes

Art. 3 ¹Une autorisation de parcage permettant un stationnement limité (du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h00, durant les jours d'école) peut être délivrée au personnel du site des écoles, moyennant un émolument de 400 francs/an; l'émolument est réduit à 200 francs/an en cas de taux d'occupation inférieur ou égal à 50% d'une activité normale de travail.

²L'autorisation de parcage donne également droit à l'utilisation du parking souterrain de la CSUM (du lundi au vendredi, de 7h00 à 20h00) et des places de parc du collège de Wavre, selon conditions définies par arrêtés spécifiques du Conseil communal.

AVIS OFFICIELS des communes

Règles particulières

Art. 4 ¹L'obtention d'une autorisation de parcage ne donne aucun droit à une place réservée.

²L'autorisation de parcage est valable pour un voire deux véhicules déterminés (selon les numéros de plaques de contrôle); elle est incessible et intransmissible; elle peut être retirée en cas d'abus; l'émolument est payable d'avance.

³Le Conseil communal est compétent pour statuer sur les cas particuliers.

Parcage en dehors des cases

Art. 5 Le parcage est interdit en dehors des cases.

Restriction et suppression d'accès

Art. 6 L'accès aux places de parc peut être temporairement restreint ou supprimé afin de permettre le déroulement de manifestations.

Immatriculation

Art. 7 Le parcage est interdit pour les véhicules sans plaques de contrôle, y compris pour ceux avec plaques interchangeable mais temporairement sans plaques de contrôle.

Abrogation

Art. 8 Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées..

Contravention

Art. 9 Les contrevenant·e·s au présent arrêté seront puni·e·s conformément à la législation fédérale et cantonale.

La Tène, le 15 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La vice-présidente,
V. Dubosson

Le secrétaire,
Y. Butin

Neuchâtel, le 26 mai 2023

L'ingénieur cantonal: Nicolas Merlotti

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle, en deux exemplaires, auprès du Département du développement territorial et de l'environnement, Château, 2000 Neuchâtel. Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuve éventuels. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur.

LA TÈNE



ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LA CIRCULATION ROUTIÈRE (PARCAGE ZONE TOURISTIQUE DE LA TÈNE)

Le Conseil communal de la Commune de La Tène,

Vu la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958,

Vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979,

Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020 et son règlement d'exécution (ReLRVP) du 1er avril 2020,

considérant
Qu'il convient d'adapter la réglementation communale en raison de l'installation d'un horodateur sans émission de ticket et de la mise en œuvre d'un système d'autorisations dématérialisées de parcage remplaçant les vignettes de parcage,

arrête

Parcage payant

Article

premier Le parcage dans la zone touristique de La Tène est soumis à paiement, système horodateur sans émission de ticket (signal Zone - n°4.20 OSR).

Horaire

Art. 2 Le parcage est payant de 7 h 00 à 20 h 00, du lundi au dimanche, toute l'année, selon un tarif modulé selon la haute-saison et la basse saison.

Tarif

Art. 3 ¹Le tarif de parcage est le suivant:

- haute saison (1er mars – 31 octobre): 1 franc/heure
- basse saison (1er novembre – 28 respectivement 29 février): 50 cts/heure

²Les recharges sont autorisées.

Autorisation de parcage

1) habitants de La Tène

Art. 4 Une autorisation de parcage permettant un stationnement illimité (24/24, 7/7 et 365/365) peut être délivrée à toute personne régulièrement domiciliée sur le territoire communal ou à celle bénéficiant d'une attestation de résidence, moyennant un émolument de 35 francs/an.

2) clubs et associations

Art. 5 Une autorisation de parcage permettant un stationnement illimité (24/24, 7/7 et 365/365) peut être délivrée aux membres d'une association ou société locale et utilisant les installations sportives sur le site de La Tène, moyennant un émolument de 65 francs/an.

3) personnes occupant régulièrement le site

Art. 6 ¹Une autorisation de parcage permettant un stationnement illimité (24/24, 7/7 et 365/365) peut être délivrée à toute personne occupant régulièrement le site touristique de La Tène, moyennant un émolument de 130 francs/an.

²Est notamment considérée comme personne occupant régulièrement le site touristique de La Tène une personne:

- titulaire d'un contrat saisonnier auprès du camping TCS de La Tène
- propriétaire ou utilisatrice d'un chalet de La Tène
- travaillant sur le site de La Tène
- titulaire d'un contrat de location au port de La Tène

Règles particulières

Art. 7 ¹L'obtention d'une autorisation de parcage ne donne aucun droit à une place réservée.

²L'autorisation de parcage est délivrée pour une année (365 jours; sans possibilité de fractionnement); elle n'est valable que pour un seul véhicule (selon les numéros de plaques de contrôle); elle est incessible et intransmissible; elle peut être retirée en cas d'abus; l'émolument est payable d'avance.

³Le Conseil communal est compétent pour statuer sur les cas particuliers.

Places pour personnes handicapées

Art. 8 Quatre places sont réservées aux personnes à mobilité réduite, avec limitation de la durée de parcage à 4 heures (signal OSR 4.17 «Parcage autorisé» et plaque complémentaire sur laquelle figure le logo OSR 5.14 «Handicapés» et la mention «max. 4 heures» ainsi que son marquage au sol correspondant); leur usage est payant.

Zones de parcage

Art. 9 Le parcage en dehors des cases de stationnement et des zones herbeuses spécialement ouvertes en cas de forte affluence est interdit; des signaux «Interdiction de stationner» (signal n°2.50 OSR) avec plaque complémentaire «En dehors des cases» sont mis en place.

Restriction et suppression d'accès

Art. 10 L'accès aux places de parc peut être temporairement restreint ou supprimé afin de permettre le déroulement de manifestations.

Immatriculation

Art. 11 Le parcage est interdit pour les véhicules sans plaques de contrôle, y compris pour ceux avec plaques interchangeable mais temporairement sans plaques de contrôle.

Abrogation

Art. 12 Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Contravention

Art. 13 Les contrevenant·e·s au présent arrêté seront puni·e·s conformément à la législation fédérale et cantonale.

La Tène, le 15 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La vice-présidente,
V. Dubosson

Le secrétaire,
Y. Butin

Neuchâtel, le 26 mai 2023

L'ingénieur cantonal

Nicolas Merlotti

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle, en deux exemplaires, auprès du Département du développement territorial et de l'environnement, Château, 2000 Neuchâtel. Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuve éventuels. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur.



AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 17.05.23 au 16.06.23 Publication FAO n° 20

Dossier SATAC n° 115222

Parcelle(s) et coordonnées : 4592,4591 - Marin - Epagnier; 1206114/2568233

Situation: Chemin de La Tène

Description de l'ouvrage: Réaménagement du camping de La Tène, phase 1

Requérant(s): TCS Training & Loisirs SA, Service fournisseurs, 1214 Vernier

Auteur(s) des plans: Claude Schorderet, gms architectes, Ecluse 66a, 2000 Neuchâtel

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Zone de détente - loisirs - tourisme / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s): Distance à une forêt

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 02.06.23 au 03.07.23 Publication FAO n° 22

Dossier SATAC n° 115752

Parcelle(s) et coordonnées : 2329 - Marin - Epagnier; 1206657/2566848

Situation: Le Perrelet; Rue de la Fleur-de-Lys 13

Description de l'ouvrage: Assainissement et surélévation d'un immeuble

Requérant(s): ETP Consulting ING., 2072 Saint-Blaise

Auteur(s) des plans: Claude Schorderet, gms architectes SA, Rue de l'Ecluse 66A, 2000 Neuchâtel

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Zone mixte 1 / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s): Art. 11.01.05 RAC (densité, TOS, indice d'espaces verts);

Art. 11.01.09 RAC (places de stationnement); Art. 35 RAC (lucarnes); Alignement à une

route communale

Particularités: Construction au bénéfice de la situation acquise au sens de l'art. 12a LCAT

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 02.06.23 au 03.07.23 Publication FAO n° 22

Dossier SATAC n° 116144

Parcelle(s) et coordonnées : 1397 - Thielle - Wavre; DP70 - Thielle - Wavre; DP61 - Thielle - Wavre; DP73 - Thielle - Wavre; 1207954/2569025

Situation: Thielle

Description de l'ouvrage: Thielle - requalification des axes de la localité, création d'une nouvelle liaison de mobilité douce et pose de conduites enterrées

Requérant(s): Commune de La Tène, 2074 Marin-Epagnier; Groupe E Celsius SA, 1763 Granges-Paccot

Auteur(s) des plans: Marc Arlettaz, Sd ingénierie neuchâtel sa, Chasselas 1, 2034 Peseux

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Domaine public

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

CONVOCAZIONE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Judi 8 juin 2023 à 19 h 30

à la salle La Tène de l'Espace Perrier, Marin

Ordre du jour

1. Appel
2. Rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise
3. Divers

A l'issue de la séance du Conseil général, une verrée sera organisée à l'attention des conseillers généraux et communaux des 4 communes à l'auditoire du Vigner à Saint-Blaise

La Tène, le 17 mai 2023

Conseil général

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 02.06.23 au 03.07.23 Publication FAO n° 22

Dossier SATAC n° 116302

Parcelle(s) et coordonnées : 1160 - Thielle - Wavre; 1208125/2568198

Situation: Les Pigeons; Grand'Rue 29

Description de l'ouvrage: Remplacement d'une chaudière à mazout par, une PAC air/eau extérieur.

Requérant(s): Bertrand et Marianne Loison -, 2075 Wavre

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minimale importance

Affectation de la zone: Zone de faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 14.04.1993

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Zone à bâtir: Zone de faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 14.04.1993

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

AVIS DE TRAVAUX

Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage d'annoncer le démarrage des travaux de mise en conformité des arrêts de bus selon la loi sur les handicapé·e·s LHand.

Les travaux débuteront en juin pour se poursuivre cet été, avec une fin prévue courant octobre 2023.

Durant cette période, quelques perturbations sur le trafic et les transports publics sont attendues. Nous vous prions de vous conformer aux indications prévues à cet effet.



Pour toutes questions ou renseignements complémentaires, le chef de service Territoire M. Malissa Tomic se tient à votre disposition au 032 886 65 00 ou Commune.La-Tene@ne.ch.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les désagréments que pourront occasionner ces travaux.

La Tène, le 24.5.2023

LE CONSEIL COMMUNAL

SAMEDI 3 JUIN 2023
PLACE DU VILLAGE A CRESSIER

FESTIVAL DE L'ENFANCE
DE 10H À 17H

RESTAURATION TOUTE LA JOURNÉE
BURGER/FRITES
PIZZAS AU FEU DE BOIS
SAUCISSE DE VEAU

SOIRÉE COUNTRY
AVEC PAUL MAC BONVIN
* DANCE CONTEMPORAINE à 18h
* BAR dès 21h

TAUREAU MÉCANIQUE
PROMENADE EN CALÈCHE
SPÉCTACLE «ENTRE DEUX DANCE» à 11h
LANCER DU LASSO
CLOUS À PLANTER
JEUX D'ÉDOUARD

Les membres du Rotary Club se mobilisent en organisant un événement sous les tipis, pour soutenir :

Rotary Neuchâtel - Vieille-Thielle

Clos Rousseau Cressier

Camps de printemps de l'entre2lacs

Association parlons d'Autisme Neuchâtel

LA NEUVEVILLE

Une façon conviviale de découvrir l'art



La deuxième édition du **Marché des Artistes de La Neuveville** aura lieu le 11 juin prochain au cœur de la vieille ville. Au moins 35 artistes exposeront leurs œuvres alors que de nombreuses animations sont prévues pour les visiteurs.

En 2022 déjà, le **Marché des Artistes** neuvevillois avait réuni plus de 30 exposants et rencontré un vif succès auprès du public. Il faut dire que le concept de galerie artistique en plein air séduit. La deuxième édition, qui se tiendra dimanche 11 juin 2023, devrait encore faire mieux puisque 35 exposants ont déjà confirmé leur présence et les inscriptions sont encore ouvertes. Les visiteurs pourront découvrir une grande variété de créations en tout genre et se divertir. En effet, les organisatrices proposent la création d'une œuvre collective de «Spray Painting» en présence de l'artiste Maurice Ehrensperger, et des animations seront proposées aux enfants avec les Ateliers secrets de la Sorcière et la Gazette du Têt-Art, tout cela accompagné de musique de rue Jazz. Un caricaturiste sera à disposition de ceux qui veulent se faire tirer le portrait.

Ce sera également l'occasion de passer un agréable moment en se baladant dans les rues neuvevilloises et en dégustant des spécialités des restaurateurs de la place. La cheffe Odyle sera aussi de la partie.

Les organisatrices, Anne Honsberger et Karin Aeschlimann-Blaser, réceptionnent encore les candidatures. Chaque artiste disposera ensuite d'un stand qu'il pourra aménager selon son inspiration afin de mettre en valeur ses œuvres.

Marché des Artistes
11 juin 2023, de 10h à 16h Vieille ville de La Neuveville

Infos, contact média et candidatures pour les artistes:

Karin Aeschlimann-Blaser et Anne Honsberger - mdart.2520@gmail.com



Le Parti socialiste de Saint-Blaise vous invite à voter **OUI** à la modification du taux d'imposition des personnes physiques.

Le retour au taux de 68 est indispensable :

- 68 pour poursuivre nos investissements,
- 68 comme étape vers la fusion,
- 68 pour une commune solidaire,
- 68 pour consolider les finances communales.

Les élus-es du PS se tiennent à disposition pour discuter de cette votation.

Votez NON, c'est prendre le risque :

- de voir les banques nous refuser des prêts
- de mettre en péril la fusion



SAINT-BLAISE

FC Saint-Blaise qualifié pour la Coupe suisse

Il a gagné la Coupe neuchâteloise!

Victoire inattendue. Dimanche passé, en soirée, le FC Saint-Blaise, sur le terrain de Pierre-à-Bot dans les hauts de Neuchâtel, a disposé du FC Bosnia par 4 buts à 2. Il a ainsi remporté, devant 1960 spectateurs et spectatrices, la Coupe neuchâteloise. Tout s'est, en fait, joué en fin de partie.

C'est à la 97^e minute qu'un coup de sifflet de l'arbitre a accordé un pénalty au FC St-Blaise encore mené par 2 à 1. Il fut alors transformé en faveur de l'équipe saint-blaïsoise: 2 à 2. Arrivée dans les prolongations, l'équipe des joueurs des Fourches a encore marqué 2 buts contre la 2^e équipe du championnat de 2^e ligue.

Le FC Saint-Blaise se trouve ainsi qualifié pour la Coupe suisse. Avec un grand bravo du Bulcom!

CZ



Soirée Pizza & Concert au P'tit Four de Wavre!

Vendredi 9 juin 2023

Accueil dès 18h45, début du concert à 19h00

Pizzas cuites au feu de bois, concert de rock des élèves de l'école de musique BBM 74

Concert gratuit et ouvert à tous
L'événement sera annulé en cas de pluie

LA TÈNE

La Chênaie poursuit sa croissance



Olivier Pingeon est satisfait de la taille de ce jeune chêne.



Cet ancêtre trône fièrement au milieu de ses rejetons.

Bien que cela ne soit pas visible, la chênaie de la Tène suit son bonhomme de chemin de revitalisation. Olivier Pingeon, garde-forestier, a accepté de faire le point de la situation avec le BULCOM.

Le chêne: arbre majestueux mais lent à la croissance

Essence emblématique du plateau suisse et des forêts bordant des rivières ou des lacs, le chêne pédonculé (*Quercus robur*) était bien présent sur nos rives, ceci jusqu'à la correction des eaux du Jura. Le drainage des champs ainsi que l'intensification de l'agriculture ont fait disparaître de nombreuses haies et bosquets.

Ces chênes n'ont donc subsisté qu'à l'intérieur des dernières forêts riveraines. Dans ces endroits, le rajeunissement du chêne est très difficile car concurrencé par d'autres essences plus dynamiques. En effet, le chêne prend son temps pour grandir et les autres essences ne lui laissent que peu de soleil pour croître.

La chênaie était donc appelée, à moyen terme, à disparaître au détriment essentiellement de buissons de noisetiers, cornouillers sanguins et de ronces, essences plutôt envahissantes, n'apportant rien au niveau écologique et esthétique.

« Cette essence ayant une grande valeur écologique mais également économique, il était temps de le rajeunir avant que le patrimoine génétique des chênes de la Tène ne disparaisse » déclare, avec passion Olivier Pingeon initiateur, avec Maurice Binggeli, de ce projet de revitalisation.

Les arbres et l'urbanité ne font pas toujours bon ménage. Un arbre, comme tout être vivant, peut être malade, très âgé donc fragilisé. Bousculé par des vents violents, il peut devenir un danger pour les humains et leur environnement. Il faut donc se résoudre, parfois, à abattre les plus vulnérables pour faire de la place aux plus robustes.

2019: année de naissance de la chênaie

Le garde-forestier ayant, en 2017 déjà, récolté les glands tombés des quelque 90 chênes

vieillissant de la parcelle, les a confiés à une pépinière pour en faire des plants. Une année plus tard, la taille des plantons étaient déjà suffisante pour envisager leur implantation définitive. Il fallait donc faire table rase sur la parcelle, abattre les chênes vieillissants ou malades, déraciner les autres espèces non intéressantes. C'est dans ce trou de lumière qu'ont été transplanté environ mille petits chênes. Il en va du domaine animal comme du domaine végétal, les plus forts prennent le dessus sur les plus faibles. Certains chênes poussent ainsi beaucoup plus vite que leurs congénères et s'accaparent la lumière nécessaire à leur développement.

Un garde-forestier heureux de la situation actuelle

Une visite en compagnie d'Olivier Pingeon permet de faire un état de la situation. Les chênes les plus robustes ont maintenant plus de 1 mètre de haut. Malgré le fait qu'il faille encore intervenir pour retirer les autres essences envahissantes, la nature poursuit sa route.

Le garde-forestier: gardien de plusieurs forêts de l'entre-deux Lacs

Olivier Pingeon est né en 1962 et est domicilié à Enges. Après un apprentissage de forestier bûcheron à la ville de Neuchâtel, il suit l'école forestière à Lyss en 1987 pour devenir garde-forestier. Depuis 1987 il est le garde-forestier responsable du cantonnement d'Enges et est administrativement rattaché à la commune de Cressier.

Le cantonnement d'Enges comprends les forêts de la Tène, Saint-Blaise, Cornaux, Cressier, Enges et la Corporation de St-Martin de Cressier. Le garde-forestier reçoit aussi des mandats d'Etat pour les réserves naturelles, les forêts privées, les fonctions d'agent nature et de référent pour plantes invasives.

Là où il y a des chênes, il y aura du plaisir, mais il faudra encore un peu de patience.

DJ

A l'affiche

Jeanne du Barry
VE 2 juin à 20h30, DI 4 juin à 17h

Misanthrope
SA 3 & DI 4 juin à 20h30

Festival du film documentaire "Let's Doc"
Du MA 6 au DI 11 juin

Prochainement

L'improbable voyage d'Harold Fry

Les Gardiens de la Galaxie Volume 3

Les petites victoires

www.cine2520.ch

Gabus
TECHNIQUE DU BÂTIMENT

SANITAIRE ET CHAUFFAGE

votre partenaire pour vos projets de construction

F. Gabus SA - Sous-le-Chêne 2 - 2043 Boudevilliers
032 857 26 16 - www.fgabus.ch - fga@fgabus.ch



PAROISSE CATHOLIQUE DU LANDERON

La Fête-Dieu du Landeron se prépare

Jeudi prochain, 8 juin, la traditionnelle Fête-Dieu du Landeron se vivra une fois de plus, à l'occasion d'un jour férié sur tout le territoire communal. C'est une tradition multiséculaire par laquelle les catholiques rendent grâce à Dieu pour le don incomparable de l'Eucharistie (La communion). Après la messe célébrée tôt en l'église Saint-Maurice (8h30), une procession se met en mouvement dans les rues, conduite par la fanfare «La Cécilienne». Au cœur de cette procession, l'hostie consacrée qui est pour les croyants catholiques la présence réelle du Christ, est portée par un prêtre dans un magnifique ostensor datant de 1623. A quatre endroits du village, la procession s'arrête, le prêtre dépose l'ostensor sur un autel élevé pour l'occasion (reposer) et, après chant et prières, il donne la bénédiction avec l'ostensor. En fait, c'est le Christ lui-même qui bénit l'assemblée et la cité avec son corps qu'est devenue l'hostie lors de la messe. La procession se termine à l'église où la fanfare entre solennellement après les fidèles. Une dernière bénédiction est donnée, clôturant ce temps de grâce, on pourrait même dire ce moment de «Ciel».

Et, suite à ce moment très fort pour les paroissiens du Landeron et d'ailleurs, un apéritif rassemble les participants dans le verger de la cure. Un repas est également organisé dans la cour du château. La convivialité et les échanges font également partie de la fête.

Mais...notre belle Fête-Dieu est-elle en sursis? La très grave déchristianisation de nos contrées interroge. Les personnes qui préparent la journée sont toujours les mêmes. Le reposoir des jeunes d'il y a une quarantaine d'années est devenu le reposoir des jeunes... retraités! Et les forces comme les enfants et adolescents sont toujours plus réduites.

De telles célébrations ne pourront perdurer que si nos paroisses retrouvent une nouvelle vitalité, que si les chrétiens reviennent aux fondamentaux de la foi: l'accueil et la mise en pratique de l'Evangile dans la vie et la participation régulière aux célébrations de nos Églises.

Et pourquoi pas? Alors, profitons de ce jour de congé (si nous ne travaillons ou n'étudions pas à l'extérieur) pour nous vivre une authentique expérience spirituelle.



Messe solennelle à 8h30,
présidée par l'abbé Gindrat, curé de Bienne, La Neuveville
suivie de la procession à travers le village.
Apéritif et repas convivial.

ÉGLISE CATHOLIQUE
NEUCHÂTEL
Unité pastorale Neuchâtel est
Paroisses de Cressier - Le Landeron

Informations:
Paroisse de Saint-Maurice (Le Landeron - Lignièrès)
Secrétariat - rue de l'Eglise 1 - CP 30 - 2088 Cressier
032 757 11 86 - ccll@bluewin.ch

HAUTERIVE -SOCIÉTÉ D'EMULATION

Demain samedi: risotto et grillades sur la place du village

Venez nombreux nous rejoindre pour ce premier risotto de la saison.

Toute l'équipe de l'Emulation vous attend dès 11h30, avec vos amis et vos voisins, pour déguster notre excellent risotto aux bolets. Vous pourrez accompagner votre assiette avec des grillades de luganighe ou de saucisse à rôtir pour sustenter toutes les faims. Et pour étancher votre soif, nous vous servirons des minérales bien fraîches, mais surtout les vins de nos vigneron locaux.

Une belle journée vous attend avec l'arrivée de la marche intercommunale des 4 communes dans le cadre de «La Suisse bouge».

Les membres de l'Emulation seront ravis de vous servir, d'autant plus si vous venez avec vos services et couverts. Merci de soutenir l'effort écologique par votre geste.

Agenda: samedi 3 juin, Risotto
samedi 28 octobre soupe aux pois

BE



New Kia Sportage



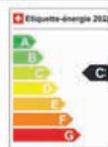
dès
CHF 31 650.-

Garage - Carrosserie Storrer Sàrl

Grand pont 2 | 2087 | Cornaux
+41 32 757 15 56 | info@storrerautomobiles.ch

Storrer Automobiles
La qualité avant tout !

Modèle illustré: New Kia Sportage GT-Line 1.6 T-GDI HEV 4x4 aut., CHF 51 950.-*, peinture métallisée CHF 790.- (TVA incl.), 6,6 l/100 km, 149 g CO₂/km*, catégorie de rendement énergétique C, New Kia Sportage 1.6 T-GDI man, CHF 31 650.-, 6,8 l/100 km, 154 g CO₂/km*, catégorie de rendement énergétique D. Offre valable jusqu'au 30.04.2022 ou dans la limite des stocks disponibles.* Moyenne de tous les véhicules neufs vendus en Suisse: 149 g CO₂/km selon le nouveau cycle d'essai WLTP.



LA NEUVEVILLE

Au programme!

ciné 2520
Association du Cinéma de La Neuveville
www.cine2520.ch



Jeanne du Barry

Film historique de et avec Mäiwenn
Johnny Depp, Melvil Poupaud



Jeanne, fille du peuple avide de culture et de plaisirs, met à profit ses charmes et son intelligence pour gravir un par un les échelons de la société. Elle devient la favorite du roi Louis XV, qui ignore sa condition de courtisane mais retrouve auprès d'elle le goût de la vie.

Les deux tombent éperdument amoureux. Contre toutes les convenances, Jeanne s'installe à Versailles. Et son arrivée scandalise la cour.

VE 2 juin à 20h30, DI 4 juin à 17h
14 (16) ans - 1h53 - France - VF

Misanthrope

Thriller de Damian Szifron,
avec Shailene Woodley, Ben Mendelsohn

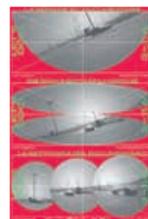


Eleanor, une jeune enquêtrice au lourd passé, est appelée sur les lieux d'un crime de masse terrible. La police et le FBI lancent une chasse à l'homme sans précédent, mais face au mode opératoire imprévisible de l'assassin, l'enquête piétine. Eleanor se trouve de plus en plus impliquée dans l'affaire et se rend compte que ses propres démons intérieurs peuvent l'aider à cerner l'esprit de ce tueur si singulier...

SA 3 & DI 4 juin à 20h30
16 ans - 1h59 - USA - VF

Let's Doc!

Festival du film documentaire



Du 6 au 11 juin, le Ciné2520 présente cinq documentaires dans le cadre du festival "Let's Doc". Tour à tour, ils nous feront voyager de Lausanne à Paris, du Danemark à l'Afghanistan, à la rencontre de personnes dévouées, attachantes, surprenantes, filmées au plus près de leur quotidien et sur les traces de leur histoire. Le programme complet se trouve sur notre site www.cine2520.ch

Merci de noter que notre cinéma sera fermé le samedi 10 juin

Pour les horaires définitifs ou les changements de dernière minute, consultez le programme sur www.cine2520.ch

La paroisse catholique du Landeron met en location

l'appartement situé au 1^{er} étage de la cure,
rue Saint-Maurice 3

Loyer mensuel CHF 1'650.- charges comprises

Entrée en jouissance le 1^{er} juillet ou à convenir

L'appartement comporte 5 chambres dont une indépendante, une cuisine agencée, une salle de bain, un balcon, une cave et l'accès à la buanderie.

2 places de parcs extérieures sont comprises dans le prix.
La location comprend également l'accès au verger.

Pour les visites, si vous êtes sérieusement intéressés, vous êtes prié de contacter le président de paroisse, M. Dominique Turberg par courriel dturberg@net2000.ch ou par téléphone au 079 239 36 36



LE LANDERON

Un voyage en perspective pour les nouveaux confirmands des Paroisses du Landeron et de Cressier



C'est à l'initiative de l'abbé Gérard Muanda et après discussion durant les cours de catéchisme que les confirmands ont approuvé l'idée de se rendre à Rome, une belle manière d'avoir un bien beau souvenir de cette période de leur vie et ainsi donner une certaine consistance à leur formation théologique.

Bien entendu, les onze confirmands des Paroisses catholiques du Landeron et de Cressier s'organisent avec le concours d'adultes (notamment grandes sœurs et mamans) avec un dynamisme impressionnant tout en s'investissant également à fond pour financer ce si beau voyage avec notamment la tenue de stands de pâtisseries dans diverses paroisses du bas du canton et divers magasins Landi, un souper de soutien et autres.

Organisé par Anna, sœur d'une confirmande, le contenu du voyage prenait doucement forme avec de nombreuses activités prévues tel que: la visite du Vatican, de la Chapelle Sixtine, de la caserne des Garde-Suisses, de la Basilique Sainte Marie Majeured, du Colisée, de la Fontaine de Trévi et du Panthéon et bien entendu d'une flânerie dans la Vieille Ville et, le dernier jour, faire les boutiques pour ramener quelques souvenirs. Cerise sur le gâteau, la participation de tous à «l'Angélys» du Pape François le dimanche.

Un tout beau programme que chacun est impatient de découvrir du 23 au 26 juin.

C'est la première fois qu'un tel événement est organisé dans le cadre des Paroisses du Landeron et de Cressier et tout a dû être construit afin que ce voyage soit des plus variés et intéressants. Si le résultat s'avère positif, il pourrait être envisagé de pérenniser cette activité pour les prochaines volées. On ne peut que le souhaiter.

La cérémonie officielle de confirmation se déroulera le 5 novembre en l'Église St.-Maurice au Landeron avec Monseigneur Bernard Sonney, vicaire général du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. Une cérémonie qui sera suivie avec beaucoup d'émotions.

Soutien financier

Toute somme est la bienvenue et les confirmands remercient tous ceux qui voudront bien soutenir ce beau projet.

Coordonnées bancaires: Twint 079 968 65 16 ou par IBAN CH58 0029 0290 1228 3540 R, mention «Pèlerinage Rome 2023» CP

Le Landeron








Devant
l'administration
communale

de 9h00 12h00




Samedi 3 juin 2023

CALENDRIER 2023

FENETRES DE L'APRAIS

<p>1 OUVERTURE CERVELAS CENTRE DU VILLAGE 16H</p> <p>3 FAMILLE GEISER PLANCHES 3C / GRILL, PIZZA 16H</p> <p>5 FAMILLE D. SCHERZ CHENARIN 15 / GRILL 16H</p> <p>7 SDL PLACE DU GIBET / GRILL 16H</p> <p>9 FAMILLE M. D'ALOISIO PLANCHES 13 / GRILL 16H</p> <p>11 SHANIA FRANOLI MONTILIER 7 / GRILL 16H</p> <p>13 FAMILLE SBETON FRANC-ALLEU 10 / GRILL 16H</p> <p>15 STEPHANIE STÜCKER R. DES DOUBLIS / GRILL, FEU 16H30</p> <p>17 FAMILLE REY COMBE DU SAPIN 3 / GRILL 16H</p> <p>19 MASTROPIETRO / FAVEZ FIN-DE-FOREL 5 / GRILL 17H30</p> <p>21 FAMILLE FRIDEZ H. BORNES 4 / GRILL, PIZZA 17H</p>	<p>2 FABRICE MÜLLER HAUTES-BORNES 1 / GRILL 16H</p> <p>4 CONGÉ</p> <p>6 FAMILLE L. BONJOUR FIN FOREL 1 / GRILL 16H</p> <p>8 FAMILLE S. SCHERZ FRANC-ALLEU 1 / GRILL 16H</p> <p>10 MONARD / PERUZZO PLANCHES 19 / GRILL, PIZZA 16H</p> <p>12 FAMILLE STAUFFER CHEMIN DU SOLEIL 1 / GRILL 16H</p> <p>14 FAM. SCHLEPTROU PLANCHES 3A / GRILL 16H</p> <p>16 FAMILLE REBORD SASSELET 18 / GRILL 16H</p> <p>18 FAMILLE T. BONJOUR RAVIERES 3 / GRILL 16H</p> <p>20 MARYLINE STOPPA RAVIERES 7 / GRILL 17H30</p> <p>22 COMITÉ APRAIS TERRAIN DE FOOT / PIZZA 16H</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SAINT-BLAISE

Foire du 27 mai

« Arrosée » par le soleil



La foire de Saint-Blaise constitue le plus ancien point de rencontre des habitants d'Hauterive, de Marin, d'Epagnier, d'Enges et de Saint-Blaise, bien sûr, qui autrefois venaient y vendre leur bétail. On la trouve déjà inscrite, au 18e siècle, au calendrier des foires que publiaient les almanachs de l'époque. Celle de Saint-Blaise, du 27 mai dernier, s'est inscrite dans cette longue tradition.

Pratiquement disparue au début de la décennie des années 1970, la foire a été reconstituée en 1978 par la Commission du 3 février – société d'émulation de Saint-Blaise; elle a su lui redonner vie.

Trente-trois bancs ont été montés sur la Grand'Rue et la rue du Temple pour attirer les chalands. C'est vraiment à partir de 11 heures que la manifestation a pris son « envol ». A midi, les badauds s'attardaient à toutes les tables car plusieurs mets étaient apprêtés ici et là pour

nourrir et surtout combattre la soif des visiteurs.

Accrochée au programme, la balade des 12 fontaines au fil du Ruau a permis à une vingtaine de personnes de découvrir plusieurs vestiges du passé de Saint-Blaise.

Vers 17 heures, la fatigue aidant, les bancs de foire ont été repliés. Cependant, sous la tente érigée sur le parvis du temple, quatre concerts nocturnes y ont presque mis un terme. En effet, cette année, le Parti socialiste avait organisé, le lendemain, un « coffre ouvert » devant l'hôtel communal.

Le succès de la foire tient surtout à la météorologie. Après un printemps mouillé et frisquet, ses participants et participantes ont goûté à un jour d'été arrivé, cette année, en avant-garde.

CZ

LE LANDERON

Réception des nouveaux arrivants par le groupe d'accueil «ANA»



Jeudi de la semaine dernière, le groupe ANA accueillait les nouveaux arrivants au Landeron dans la salle de la justice de l'Hôtel de Ville dans le cadre d'une petite réception.

Chacun ayant pris place après avoir choisi un billet numéroté donnant droit à un lot par tirage au sort, Erna Pinard, présidente du groupe ANA, les accueillait en espérant qu'ils se sentent déjà bien dans le village. Elle explique ensuite d'où vient le groupe ANA, unité fondée dans le but de personnaliser la venue de nouveaux habitants. Elle rappelle que des brochures relatives au Landeron ont été éditées par le groupe afin que chacun puisse découvrir de nombreuses facettes de la Commune. Elle présente ensuite les différentes bénévoles faisant

partie du groupe (Marie-Christine Egger, Elisabeth Gugelmann, Karine Glutz, Martin Lehmann et Edgar Béguin ancien membre).

C'est ensuite Maura Bottinelli, conseillère communale qui accueille ces nouveaux arrivants au nom du Conseil communal. Elle leur souhaite la bienvenue en soulignant que c'est un grand honneur pour elle d'être présente ce jeudi soir. Elle les remercie d'avoir choisi la commune du Landeron, car c'est un village à la vie communautaire très riche. De plus, la commune a la chance d'être au bord d'un lac et pratiquement à la campagne. Avec la possibilité de faire un parcours scolaire complet dans la même agglomération, de profiter des moyens de déplacement (train et car postal), des commerces, des restaurants, de pouvoir s'intégrer aux nombreuses sociétés locales et autres, font du Landeron un village où il fait bon vivre.

C'est ensuite Martin Lehmann, membre du groupe, qui prend la parole en donnant des informations sur la naissance de la Commune en détaillant de nombreux points de son évolution. Il termine en citant les manifestations annuelles ayant lieu au Landeron.

Vient ensuite le moment du tirage au sort des trois lots, soit 2 bouteilles de vin du Landeron, un bon à la boucherie Stamm et 2 billets d'entrée de la troupe ATRAC que les gagnants ont appréciés.

Place ensuite, pour ceux qui le souhaite, à la visite de la nouvelle exposition du Musée «100 ans, 100 photos», à la découverte de la maquette de la Vieille Ville ou du diaporama avant de tous se retrouver au Caveau pour un apéritif agrémenté d'une petite agape. Un bon moyen de faire connaissance en toute convivialité.

CP



LE LANDERON

Matières plastiques dans les déchets verts



Et si on... DEPLASTIQUAIT!

Episode 2: Contenu et voies d'apport

Le compost contient des matières plastiques

Les matières plastiques sont souvent jetées par erreur dans la collecte des déchets verts et contaminent ainsi le compost. Emballages alimentaires et sacs plastiques en particulier finissent dans les déchets verts. Une étude commandée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) montre que la part de matières plastiques dans les déchets verts était trois à dix fois plus importante en 2018 qu'en 2000/2001.

Voies d'apport des matières plastiques dans les déchets verts

L'apport indésirable de matières plastiques se produit à la suite d'erreurs de tri, du fait d'un manque de connaissance sur l'élimination adéquate des déchets, par facilité, mais aussi délibérément.

Les produits en plastique biodégradable – le plus souvent des sacs – constituent un autre problème. Comme tous les produits en plastique désignés comme étant biodégradables ne le sont pas complètement dans les installations de compostage, leurs résidus pénètrent dans le compost.

La confusion avec des produits en plastique normaux ou des « bioplastiques » difficilement dégradables est une autre raison importante de la contamination des déchets verts.

Source: Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Le Conseil communal vous est reconnaissant de faire le nécessaire pour éviter le déversement de matières plastiques - sous toute forme et dans tous les cas de figure - dans les containers destinés à la récolte de déchets verts.



Un grand merci pour votre collaboration.



Le Landeron - Le Marais 7 jce2023

SAINT-BLAISE

Récital de piano Frédéric Chopin



La pianiste neuchâteloise Véronique Gobet se produira ce mois de juin dans un récital entièrement dédié à Frédéric Chopin.

Elle jouera, naturellement par coeur, un programme très émouvant, brillant, représentatif de l'immense variété de l'oeuvre de Frédéric Chopin. Le grand maître polonais est l'un de ses compositeurs favoris. Il est aussi l'un des plus populaires auprès du grand public. On y entendra l'entier des vingt-quatre Préludes opus 28, deux Valses, cinq Études, ainsi que la célèbre Fantaisie-Impromptu, opus 66.

La version intégrale des merveilleux Préludes opus 28 n'est pas fréquemment jouée en public. Ces miniatures s'enchaînent dans une suite mathématique systématique, selon une démarche comparable à celle de Bach et de ses deux livres de Préludes et Fugues: les douze tonalités majeures et les douze tonalités mineures sont ainsi toutes visitées par le musicien dans cette composition hors-normes. Sa construction très rationnelle n'empêche en aucun cas au chef d'oeuvre d'être extrêmement riche de contrastes, émotions de toutes sortes, puissance et douceur extrêmes.

Comme à son habitude, Véronique agrémentera son concert de quelques commentaires. Cette démarche est très appréciée des auditeurs. Ceux-ci entrent ainsi avec plus d'aisance dans le monde du compositeur, apprennent à le connaître davantage, se sentent mieux guidés dans leur écoute, ce qui enrichit l'expérience du concert « live ». La pianiste a grandi au Landeron, obtenu un diplôme d'enseignement au conservatoire de Neuchâtel, puis une licence de concert au conservatoire de Bâle avec les meilleures mentions. Elle a enregistré quatre albums, été professeure au conservatoire neuchâtelois durant vingt ans. Désormais, elle vit à Neuchâtel, où elle dirige sa propre école de piano.

Plus d'infos: www.veroniquegobet.ch

Couvets, La Chapelle aux concerts, samedi 10 juin à 20h

St-Blaise, Temple, samedi 17 juin à 20h

Entrée: Adultes/AVS 30.- / Enfants, Étudiants 15.-.

Réservations: veroniquegobet.ch ou 079 298 88 19

MEMENTO DE JUIN

LE LANDERON

Tous les samedis et dimanches le musée de la vieille ville est ouvert

03.06

AVVL, Le Landeron Classic, Vieille ville

07.06

La Cécilienne, Retraite

08.06

La Cécilienne, Retraite Fête Dieu, Eglise et village

08.06

Paroisse catholique, Fête Dieu, Eglise et village

17.06

LLAD, Nettoyage des rives

24.06

CESC, Fête de la jeunesse, Village et VV

24.06

La Cécilienne, Fête de la jeunesse, Village et VV

eligreen
Vos énergies renouvelables

L'énergie solaire, pourquoi pas chez vous ?

www.eligreen.ch 032 843 27 90
Rue du château 17 2022 Bevaix

CRESSIER

Le home St-Joseph fête son centenaire



C'est un bel événement, relativement rare, qui a été célébré le mercredi 17 mai, en l'honneur de Fernand Stauffer, établi au home St-Joseph à Cressier en septembre 2019.

La famille, les amis, les résidents et le personnel de l'établissement ont fêté le fringant héros du jour pour ses 100 ans tout ronds. En l'honneur de son nouveau centenaire le Canton s'est manifesté par l'envoi du bouquet officiel portant le ruban aux couleurs de la République. Surpris et ému, Fernand « comme il faut l'appeler » s'est retrouvé dans un magnifique décor festif, coloré et floral, monté avec soin par les résidents actifs dans le groupe d'animation. Heureux de compter un centenaire dans sa grande famille, le home a organisé une fête à la hauteur de l'événement. Bien installé à sa place d'honneur, entre les happy birthday et les flashes, Fernand a soufflé toutes les bougies du grand gâteau d'anniversaire. Il a été gâté en fleurs et félicitations, et ses invités se sont régalés de partager avec lui les délicieux petits fours et desserts confectionnés par le cuisinier de l'établissement.

Une fête d'anniversaires vécue dans la joie et l'émotion par l'ancien caporal natif de Nods, père de deux fils, qui sommeillait à son poste de défense au Jura lors de la visite du Général Guisan, ce dernier a simplement dit « laissez le Chef dormir, il doit se reposer » ! A son réveil Fernand regrettait d'avoir raté la visite de son Général ! De nombreux emplois ont ponctué le parcours de vie du centenaire qui a été laitier, fromager, vendeur puis gérant en confection, et inspecteur en assurances. Au travers de ses activités il s'est forgé une belle renommée, il a été « le Fernand » pour bien des familles qui appréciaient ses visites professionnelles devenues avec le temps des visites amicales !

Dès lors Fernand passe des jours paisibles au home St-Joseph, s'amuse à taquiner les jolies dames, se plait et avoue avoir de la chance de faire partie de la grande famille des résidents. Reconnaissants, ses proches remercient « toutes et tous, sans exception, pour le travail accompli jour après jour au service des résidents dans cette grande demeure de Cressier ».

GC

SAINT-BLAISE

Sauvetage du Bas-Lac 54 sorties « d'Arens VI » en 2022



Comme pour toute société, l'assemblée annuelle de la Société de Sauvetage du Bas-Lac (SSBL), du jeudi 25 mai passé, a permis à la fois de porter un regard sur l'année écoulée et de fixer des jalons pour celle à venir. Une trentaine de sauveteurs et sauveteuses étaient réunis dans leur bâtiment du port. Leur président Sébastien Fahrni et son comité (photo de Bernard Flück) ont été réélus par de fortes acclamations.

Le président a, d'abord, rappelé quelques points forts de 2022: réalisation de nouvelles technologies sur le canot d'intervention « Arens VI », participation pour assurer la sécurité sur le lac lors du festival Festineuch, stand à la foire de mai, et organisation de la fête au port en août.

Alexandre Poggiali, vice-président et responsable opérationnel, a tiré le bilan d'une année exceptionnelle en nombre de sauvetages. Le groupe d'intervention, rappelons-le, est fort de 19 sauveteurs/sauveteuses et de 2 stagiaires tous bénévoles. Il a assuré 54 sorties en 2022. Il a permis de sauver 32 personnes en grande difficulté et 59 autres auxquelles une assistance a été portée. Au mois de juillet, une recherche nocturne, après une collision entre deux bateaux sans retrouver le navigateur tombé de son embarcation, a été menée entre 22h19 et 3h45 du lendemain. Toutes sortes de navigateurs ont bénéficié d'une aide: voiliers, planches à voiles, surfs, canots moteur... et même matelas pneumatique. Deux personnes endormies sur un tel engin gonflable ont été retrouvées au large de Cudrefin juste avant l'arrivée d'un violent coup de vent !

La société possède toujours son canot à 8 rames acquis en 1934 lors de sa fondation. Douze rameuses ont intégré, cette année, le « Fonds Henri Jeanrenaud ». Elles ont reçu un diplôme; elles se trouvent en parfaite conformité avec les nouveaux statuts approuvés à l'unanimité. Ils affirment: « Cette activité a pour but de conserver et faire vivre l'existence du canot historique à rames « Jean-Louis » en formant les membres à son maniement tout en conservant l'amitié dans l'effort. »

CZ

SolarTech
ENGINEERING SA
Rejoignez le système solaire
0848 003 848
www.solartech-engineering.ch

Accompagnement assisté par les chevaux
Sigrist Virginie
Equicoaching
Combes Le Landeron
www.svequicoaching
+41 79 203 30 89



Eglise réformée évangélique

Le coin des jeunes

Groupe de jeunes (BUZZ)

Vendredi 2 juin

19h30 au foyer de St-Blaise: BUZZ – « Le fun c'est fun ».

Plus d'infos: animateur de jeunesse, Gaëtan Broquet, 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

ENTRE-DEUX-LACS

Judi 1^{er} juin

19h15 **Moment de prière** pour la paroisse et le Conseil paroissial à la cure de St-Blaise.

Vendredi 2 juin

20h00 « **Le Truc en +** » au centre paroissial réformé de Cressier. Envie d'un petit truc en + dans votre foi? Vivre un temps communautaire et faire l'expérience d'un Dieu proche et de son attention concrète pour votre vie.... Cette célébration est pour vous!

CAMP DES 65 + (Camp des aînés) – du 25 au 30 septembre à Adelboden

Réservez d'ores et déjà ces dates, le flyer suivra prochainement. Infos: Delphine Collaud, pasteur.

Davantage d'infos sur le site www.entre2lacs.ch et flyers des activités dans les lieux de cultes.

Cultes Entre-deux-Lacs

Dimanche 4 juin

10h00 Culte au temple du Landeron.

10h00 Culte de bénédiction avec prière et imposition des mains au temple de St-Blaise. Bee Happy et garderie au foyer. La Ruche – voir programme sur le site

Pour les cultes à MONTMIRAIL, veuillez consulter le site internet www.montmirail.ch

SAINT-BLAISE-HAUTERIVE-MARIN

St-Blaise

Chaque lundi

de 7h15 à 8h **Ora et Labora**, moment de prière et de méditation pour débiter la semaine, à la chapelle (Grand-Rue 15). Sauf vacances et fériés.

CORNAUX-CRESSIER-THIELLE-WAVRE-ENGES

Cressier

Chaque mercredi

dès 9h00 **Café du partage et de l'amitié** au centre paroissial réformé de Cressier. Rencontres œcuméniques. Bienvenue à chacun!

LIGNIÈRES-LE LANDERON

Lignièrès

Dimanche 4 juin

9h45 Transport depuis l'église pour le temple du Landeron.

L'ENTRE2 Lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel

Vous vivez actuellement une période difficile: découragement, deuil, conflit relationnel, problèmes conjugaux, ...

Vous désirez retrouver un sens à votre vie, faire un choix important.

Une personne formée et compétente est à votre disposition pour vous accompagner - prise de contact par téléphone au 079 889 21 90.

Autres communautés religieuses

Eglise Evangélique Marin

Dimanche à 9h30: culte avec St-Cène, école du dimanche et garderie

Mercredi à 20h: réunion de prières

Judi de 12h-13h30: Club d'enfants «Judi-midi» (7-11 ans)

Vendredi à 20h: Groupe de jeunes (dès 13 ans)

Nos rencontres ont lieu dans l'Espace Perrier, Rue Charles-Perrier 2

Pour les modalités d'organisation, nous vous invitons à consulter

notre site Internet: www.eeme.ch

CONTACTS ENTRE-DEUX-LACS:

Pasteurs

Delphine Collaud, tél. 079 312 52 43, Delphine.Collaud@eren.ch

Frédéric Hammann, tél. 079 101 35 73, frederic.hammann@eren.ch

Raoul Pagnamenta, tél. 032 753 60 90, raoul.pagnamenta@eren.ch

Frédo Siegenthaler, tél. 079 733 74 78, frederic.siegenthaler@eren.ch

Coordinatrice de l'enfance

Fanny Ndong, tél. 078 728 88 31, fanny.ndondo@eren.ch

Animateur de jeunesse

Gaëtan Broquet, tél. 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

Location des locaux

Temple de Lignièrès:

Erica Schwab, tél. 032 751 28 30, erica.schwab@bluewin.ch

Temple et salle de paroisse du Landeron:

Frédéric Loeffel, tél. 078 920 31 34, frederic.loeffel@bluewin.ch

Centre paroissial réformé de Cressier:

Jocelyne Nourrice, tél. 032 757 11 03.

Foyer de St-Blaise: Sandrine Minguely, 032 753 41 27

Contact: foyerstblaise@gmail.com

Agenda et diverses infos: www.entre2lacs.ch/foyer

Secrétariat pastoral et paroissial:

Grand-Rue 15, 2072 St-Blaise, tél. 032 753 03 10

(mercredi – jeudi – vendredi) entre2lacs@eren.ch

Eglise catholique romaine

Paroisse de Saint-Blaise

Vendredi 2 juin - Sacré-Cœur de Jésus

09h00 Messe à Saint-Blaise. Sacré-Cœur de Jésus

18h15 Bilan catéchisme 3^{ème} et 4^{ème} Harnos avec piquenique Canadien à Saint-Blaise

Samedi 3 juin

10h00-13h00 Bilan catéchisme 8^{ème} et 9^{ème} Harnos avec piquenique Canadien

15h00-18h00 Catéchisme 7^{ème} Harnos avec apéritif dinatoire

18h30 Messe à Saint-Blaise

Dimanche 4 juin - Dimanche de la Sainte Trinité

10h30 Messe à Saint-Blaise

Mardi 6 juin

08h00-11h00 Ouverture du secrétariat

09h00 Messe à Saint-Blaise

19h00 Réunion des catéchistes à Saint-Blaise

Mercredi 7 juin

14h00 Ensemble pour la Paix, à la vue des Alpes (NE)

Judi 8 juin - Fête-Dieu

08h00-11h00 Ouverture du secrétariat

Vendredi 9 juin

09h00 Messe à Saint-Blaise

Samedi 10 juin

11h00 Baptême de Alana De Oliveira à Saint-Blaise

15h30 Confessions 5^{ème} Harnos à Saint-Blaise

18h30 Messe des familles animée par les 5^{ème} Harnos

Dimanche 11 juin - Fête-Dieu

09h00 Messe de la Fête Dieu à Saint-Blaise

10h30 Messe de la Fête Dieu à Saint-Blaise chantée par les communautés et remise des aubes

Certaines informations peuvent être modifiés, merci de vous référer également à la feuille dominicale (<https://www.cath-ne.ch/> votre paroisse, UP Neuchâtel Est, cliquer sur la photo de notre église, Votre Feuille paroissiale du ...)

Paroisse catholique romaine de Saint-Blaise

Secrétariat mardi et jeudi matin de 8h à 11h

Rue du Port 3

2072 Saint-Blaise

032 753 20 06

paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch

Répondant: Abbé Leonardo Kamalebo 079 683 44 36

Paroisse du Landeron

Jeudi 8 juin - Fête-Dieu

08h30 Messe de la Fête-Dieu et procession au Landeron

Paroisse d'Hauterive

Samedi 3 juin

09h00 Messe à Hauterive

Dimanche 4 juin - Dimanche de la Sainte Trinité

09h00 Messe à Hauterive

Paroisse de Cressier-Cornaux

Dimanche 4 juin

10h00 Messe suivie de l'assemblée générale de la paroisse

Mardi 6 juin

11h15 Messe au Foyer

16h45 Catéchèse de 5^e H au Chalet St-Martin

Mercredi 7 juin

10h00 Messe au home St-Joseph

Samedi 10 juin

Baptême de Clara Amorim Oliveira à l'église

Dimanche 11 juin

9h30 Messe de la Fête-Dieu suivie de la procession du Saint-Sacrement animée par la chorale et la fanfare l'Espérance.

A la fin de la célébration, un apéritif sera offert à toutes et tous.

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch

Paroisse du Landeron-Lignièrès

Vendredi 2 juin

17h45 Chapelle: adoration - méditation

18h15 Chapelle: messe

Samedi 3 juin

17h00 Messe

Dimanche 4 juin

14h30 Visite de la chapelle de Combes jusqu'à 16h30

Jeudi 8 juin

8h30 Messe de la Fête-Dieu suivie de la procession du Saint-Sacrement animée par la chorale et la fanfare la Cécilienne.

A la fin de la célébration, possibilité à toutes et à tous, de partager le repas de midi pour un prix modique et sans réservation dans la cour du Château!

Vendredi 9 juin

17h45 Chapelle: adoration - méditation

18h15 Chapelle: messe

Samedi 10 juin

17h00 Messe

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch

Meneo Energie SA

Marin - La Chaux-de-Fonds

T 0848 20 30 40

CHAUFFAGE

VENTILATION

CLIMATISATION

FROID

SANITAIRE

SERVICE



Une alliance parfaite

CAMP D'AÎNÉS 65+

Du lundi 25 au samedi 30 septembre 2023

À Adelboden, Oberland Bernois

Depuis 2021 nous sommes heureux de pouvoir à nouveau proposer un camp pour les aînés. De magnifiques moments ont pu être partagés. À nouveau cette année nous vous proposons de vivre une semaine bienfaisante dans cette région splendide.



Le thème à explorer cette année sera le voyage ...

L'occasion de partager dans un climat bienveillant, de tisser des liens, de jouer et de rire ensemble.

Le chalet Gartenhaus qui nous accueille est dépendant de l'Hôtel Hari, avec vue directe sur les Alpes à 10 minutes du centre du village. Situation très tranquille.

Le chalet n'étant pas adapté aux personnes à mobilité réduite (*escaliers – pas d'ascenseur*), il est donc nécessaire d'être autonome pour participer au camp.

*Prix : CHF 250.- en chambre double, CHF 270.- en chambre individuelle
Si vous désirez plutôt une chambre individuelle à l'Hôtel, veuillez nous contacter au plus vite.*

Merci de vous inscrire d'ici au 25 juillet

Renseignements et inscriptions auprès de Delphine Collaud, pasteur, 079 312 52 43

ENTRE-DEUX-LACS

Les voyages forment la vieillesse!



En effet, n'en déplaise à Montaigne, les voyages ne forment pas que la jeunesse, ils la maintiennent pour ceux qui continuent à vivre, à chercher, à découvrir. Rompre avec le quotidien, se dépayser, s'enrichir de beauté, de rencontre, de chaleur et de rire, c'est ce que nous vous

proposons à nouveau du 25 au 30 septembre à Adelboden. Une atmosphère Suisse-Allemande, un village coquet et fleuri, de magnifiques montagnes, et des voyages intérieurs, des voyages et des découvertes à évoquer, à partager, des voyages à découvrir aussi dans le temps, avec les Hébreux nomades, à la suite d'Abraham.

Des personnes à retrouver ou à découvrir, des rires à partager, c'est rester jeunes, redevenir des enfants et partir griller des saucisses dans la nature, et revenir ensuite chez soi, régénéré par une semaine incroyable d'amitiés et de joie.

Je vous fais ici de la publicité pour le camp 65 ans et plus, mais c'est aussi pour nous tous une invitation à voyager pendant l'été, même dans le jardin du voisin, qui peut vous faire découvrir des fleurs que vous ne connaissez pas.

«Nous sommes étranger et voyageur sur la terre» et pourtant nous sommes partout chez nous, puisque que la terre nous a été confiée avec toutes ses merveilles. Puisseons-nous en prendre soin et nous émerveiller de chaque paysage, un cadeau du créateur.

Bon été à tous

Delphine Collaud, pasteur



MARIN



Matches du FC Marin-Sports

Vendredi 02.06.2023

20h15 FC Marin-Sports II - FC Hauterive II - 4^{ème} ligue, groupe 2

Samedi 03.06.2023

09h00 FC Marin-Sports Lionceaux - Team 3L-St-Joux - Juniors E, groupe 7

09h00 FC Marin-Sports Lions - FC Val-de-Ruz Bornicans - Juniors E, groupe 4

10h00 FC Hauterive Blanc - FC Marin-Sports Felins - Juniors E, match d'entraînement

11h00 FC Marin-Sports I - Team Vallon Zakaria - Juniors D, groupe 2

11h30 Team Vallon Vargas - FC Marin-Sports II - Juniors D, groupe 5

14h00 FC Marin-Sports I - FC Val-de-Ruz I - Juniors C, groupe 1

15h00 ASI Audax-Friul - FC Marin-Sports - Juniors A, groupe 1

16h00 FC Marin-Sports II - FC Le Locle - Juniors C, groupe 3

16h00 FCCPC (Coffrane) - FC Marin-Sports - Juniors B, Groupe 2

Dimanche 04.06.2023

10h00 FC St-Blaise I - FC Marin-Sports I - 2^{ème} ligue, groupe 1

Mercredi 07.06.2023

18h00 FC Marin-Sports II - FC Le Locle Lion - Juniors D, groupe 5

20h15 FC Marin-Sports I - FC Bôle I - 2^{ème} ligue, groupe 1

LIGNIÈRES



Matches du FC Lignières

Samedi 03.06.2023

09h00 FC Marin-Sports Lionceaux - Team 3L-St-Joux championnat Juniors E - La Tène, Marin

09h30 Team 3L II - FC Val-de-Ruz II

championnat Juniors D - Centre Sportif, Lignières

10h00 Grpm VDT (Couvet) Perroquet - Team 3L-Lignières

championnat Juniors E - Terrain de la Léchère, Couvet

10h00 Team 3L-Jorat - Team Béroche-Bevaix (Béroche)

championnat Juniors E - Le Jorat, Lamboing

13h00 FC Hauterive - Team 3L I

championnat Juniors D - Vieilles Carrières, Hauterive

14h00 Team 3L - FC Cortaillod

championnat Juniors C - Centre Sportif, Lignières

16h00 FC Colombier - Team 3L

championnat Juniors B - Stade des Chézards, Colombier

18h00 FC Le Landeron I - FC Lignières I

championnat 3^e ligue - Ancien Stand, Le Landeron

Dimanche 04.06.2023

13h00 FC Val-de-Ruz I - Team 3L - championnat Juniors A

Centre Sportif, Les Geneveys s/Coffrane

Mercredi 07.06.2023

18h30 Team 3L I - FCCPC (Peseux) Teck

championnat Juniors D - Le Jorat, Lamboing

Jedi 08.06.2023

19h45 Team 3L - Grpm des 2 Thielles

championnat Juniors B - Centre Sportif, Lignières

DIMANCHE 4 juin 2023
10h – 12h
MARIN et WAVRE

Gratifieria le marché gratuit

A Marin : collège – C'est gratuit !
A Wavre : collège – C'est gratuit !

Le dimanche 4 juin 2023 de 10h à 12h c'est la GRATIFIERIA.
Chacun pourra déposer des objets dont il n'a plus l'utilité, aux endroits prévus.
Chacun pourra aussi faire don de sa passion. Trois conditions sont requises :

1. La démarche s'inscrit dans un esprit de gratuité
2. Pour les objets déposés, ils doivent être récupérés par leurs propriétaires à la fermeture de la gratifieria s'ils ne trouvent pas d'acquéreur, de 12H00 à 12H30
3. La gratifieria ne fait pas office de déchetterie décentralisée...Merci !

Fonctionnement général
C'est le don d'objets tout simplement !
Donner du bibelot aux meubles en passant par les jouets, les vêtements, les chaussures, etc. Le but étant de donner une deuxième (nouvelle) vie à un objet dont on en a plus l'utilité, mais qui peut encore parfaitement servir. **Cela ne s'arrête pas là !** Des bénévoles habiles bricoleurs en tout genre, poseront un diagnostic sur les chances de réparations de vos appareils en panne. Apportez-les avant de les changer (jeter). **C'est GRATUIT !**

Informations supplémentaires : gratifieria.latene@gmail.com

Animations sur les sites

- Marin au collège repair café. C'est GRATUIT.
- Wavre au collège repair café et au P'tit Four, focaccia concoctées par l'association du P'tit-Four. C'est GRATUIT.

CORNAUX



Matchs du FC Cornaux

Vendredi 02.06.2023

20h00 Fc Cornaux - les Brenets

Vétérans Samedi 03.06.2023

09h00 Grpm entre 2 Lacs (Cornaux) - Team Béroche-Bevaix (Béroche) championnat Juniores féminines FF-12 - tour printemps Groupe 1 - Terrain de sports - B, Cornaux

18h30 FC Cornaux - FC Centre Portugais championnat 5^e ligue - Groupe 2 - Terrain de sports - A, Cornaux

SAINT-BLAISE



Résultats du FC Saint-Blaise

Dimanche 28.05.2023

2:4 FC Bosna Neuchâtel - 1^{ère} équipe, Vainqueur coupe

SAINT-BLAISE



Matchs du FC Saint-Blaise

Samedi 03.06.2023

09h00 Grpm VDT Fleurier - Juniores féminines, championnat
09h00 Juniors E Pumas - Team La CDF Sportive, championnat
10h30 Juniors D - Team FC CSL, championnat
10h30 Grpm Etoile-Sporting - Juniors E Tigres, championnat
12h30 Juniors C - FCCPC Coffrane, championnat
14h30 Juniors B - FC Cortailod, championnat
18h30 FC Bevaix - 2^{ème} équipe, championnat

Dimanche 04.06.2023

10h00 1^{ère} équipe - FC Marin-Sports, championnat

Mercredi 07.06.2023

18h00 FC Val-de-Ruz - Juniors D, championnat
20h15 1^{ère} équipe - FC Colombier, championnat

CRESSIER



Matchs du FC Cressier-Sports

Samed 03 juin 2023

09h30 FC Floria VS Cressier Sport 2019 (Championnat Juniors E)
10h00 Cressier Sport 2019 VS Team Grpm Etoile-Parc (Championnat FF12)

Dimanche 04 juin 2023:

15h15 FC Cortailod I VS Cressier Sport 2019 (Championnat 3^{ème} ligue)

RÉGIONAL

Découvrez l'aéromodélisme avec le club AirCChasseral

Le club AirCChasseral souhaite partager sa passion de l'aéromodélisme en mettant sur pied une journée d'initiation dans le cadre magnifique de son terrain situé au nord de la piste de Lignièrès, un endroit idéal pour s'adonner à cette activité.

Programme de la journée d'initiation le samedi 24 juin

Cette initiation est ouverte à tous et à toutes, avec la participation des membres du club présents, afin de partager leur passion et ainsi permettre aux intéressés de se rendre compte de toutes les possibilités ainsi que de tous les genres de modèles existants.

La journée débutera à 10 heures avec accueil du président et présentations des membres. La matinée se poursuivra avec une introduction « sécurité » donnée par le président, suivie de la technique de vol avec simulateur et de vols de démonstration par les membres., Dès 11h45, un apéro sera offert à tous, suivi d'un diner grillades avec boissons payantes.

En début d'après-midi, place à la pratique sur vols réels en double commande avec un membre du club pour se terminer par des vols de démonstration aux environs de 16h30. Le club espère que cette découverte suscitera beaucoup d'intérêt et de vocations.

Cette journée permettra de découvrir l'univers de l'aéromodélisme du club, sa vie et le plaisir de chacun à pouvoir s'adonner à une si belle activité. Attention, le nombre de place est limité.

Inscriptions: secretariat@aircchasseral.ch ou avec le QR code jusqu'au 14 juin 2023.

En cas de mauvais temps, les personnes inscrites seront recontactées pour participer à une autre journée d'initiation.

Quelques mots du club

AirCChasseral a été fondé en 2016 par une équipe de passionnés. Passion du modélisme et activités, tout se passe dans une ambiance familiale avec le partage de moments conviviaux (fête, réunions, moments de détente) dans une vie de club composée de membres de tous âges. Actuellement, le club compte vingt-deux pilotes venus de tous horizons (Jura bernois, Plateau, La Neuveville, Cornaux, Cressier, Le Landeron, et autres).

Renseignements

Site: www.aircchasseral.ch

Coordonnées GPS de la piste latitude/longitude:

47°5'52.82»N 7°4'35.84»E



CP

HAUTERIVE



Matchs du FC Hauterive

Vendredi 02.06.23

20h15 FC Béroche-Gorgier I – FC Hauterive I (2^{ème} ligue)
20h15 FC Marin-Sports II – FC Hauterive II (4^{ème} ligue)

Samedi 03.06.23

13h00 FC Hauterive – Team 3L I (Juniors D)
15h00 GrpM Etoile-Sporting – FC Hauterive (Juniors B)
15h30 FC Hauterive – Grpm des 2 Thielles II (Juniors C)

Dimanche 04.06.23

15h30 Team La Chaux-de-Fonds (FCC) – FC Hauterive (Youth League A)

Lundi 05.06.23

18h15 FC Hauterive Jaune – Team Vallon Embolo (Juniors E)

Mardi 06.06.23

18h30 Team Milvignes I – FC Hauterive (Juniors D)

Mercredi 07.06.23

20h15 FC Hauterive I – FC Boudry I (2^{ème} ligue)



LA NEUVEVILLE



Jeu-concours Journée Nationale du Jeu

Samedi 3 juin 2023, nous vous proposons 12 heures de jeux non-stop pour célébrer la 10e Journée Nationale du Jeu, de 11h à 23h, au Centre des Epancheurs de La Neuveville (tout public, entrée libre).

A cette occasion, vous pourrez participer à un jeu-concours qui se déroulera de 9h30 à 12h à la Ludothèque et de 11h à 18h au Centre des Epancheurs. Saurez-vous deviner le nombre de pièces de Lego contenues dans nos bonbonnières? Les tirages au sort auront lieu à 13h et à 23h au Centre des Epancheurs. Prix à la clé pour les gagnants!

Soirée jeux de société

Vendredi 9 juin 2023, 19h-23h

Centre des Épancheurs, La Neuveville

Dès 14 ans, entrée libre (collecte)

Venez partager un moment convivial! Au programme: des jeux de société pour tous les goûts, une chouette équipe pour vous les expliquer, des boissons locales, des sandwiches et des pâtisseries maison.

Inscription: 079 891 75 65 ou ludotheque@neuveville.ch

Heures d'ouverture:

Rue du Marché 10 – 2520 La Neuveville

Mardi 16h-18h / Jeudi 17h30-18h30 (semaines impaires) /

Samedi 9h30-12h – 032 751 63 33

ludotheque@neuveville.ch / Facebook / Instagram

LIGNIÈRES

Et déjà on parle de désalpe!



Alors qu'entre juin et jusqu'à fin septembre les génisses vont se partager les pâturages à la Métairie de l'Isle, des projets se mettent déjà en place pour leur retour en plaine.

La tradition se perpétue, un comité ad hoc, avec à sa tête Frédéric Humbert-Droz, a convoqué récemment les sociétés villageoises pour s'assurer de leur participation et de leurs engagements. Dessinée depuis de longue date, la fête a ses rites et ses conditions. Chaque stand propose sa propre spécialité, il est donc difficile au CAP, crêpier de renom, de s'y introduire, les crêpes sont déjà attribuées à un organisme du village. Entrés en scène à la dernière désalpe, vaisselle compostable et verres consignés font partie dès lors de la manifestation. L'an dernier, en compensation du gain perdu pendant les années covid, le comité avait offert la taxe de base des gobelets consignés aux sociétés. C'est fini, le comité tient à étoffer son bas de laine en prévision du programme exceptionnel qu'il convoite pour la 50^e désalpe!

Cortège - il sera long et sonnant tant les bêtes inscrites sont nombreuses! Une nouveauté réservera le TCS, des nouvelles sont attendues de la responsable des poneys et de la clique chargée de l'animation après cortège dans les rues. C'est nouveau, le Brass Band Lignières a décidé de défiler à pied en petits groupes. D'autres surprises seront dévoilées en temps opportun.

«**Folies Bergère**» est le thème choisi pour cette 46^e désalpe sûre de tenir sa promesse, elle sera authentique, champêtre, folklorique et conviviale!

Le marché: son attrait attire, il est complet malgré le délai d'inscription à fin mai, plus d'une quarantaine de marchands sont en liste annoncent Fabienne et Valérie les responsables du marché campagnard. Ne cherchez pas, il n'y aura pas de troc mais une variété de produits du terroir en plus d'une multitude de créations artisanales.

Le parking – une nouvelle classe d'élèves du C2T se chargera de veiller au parcage et par la même occasion proposera les insignes de fête aux visiteurs.

Les insignes – merci et félicitations aux confectionneuses des 1400 insignes supports de la fête. Depuis fin janvier à mi-avril, conduites par Sandra et Véronique, une douzaine de dames se sont réunies régulièrement et ont offert leur temps. Avec plaisir et dans une bonne ambiance l'équipe choc du chic insigne a œuvré en salle, même à la maison, pour que leur ouvrage soit présenté à cette séance et distribué aux sociétés pour la vente. L'insigne a inspiré le choix du thème!

Samedi 23 septembre 2023 – c'est la désalpe à Lignières!

T	T	Y	T	R	E	G	M	C	R	Q
E	E	M	T	E	X	T	I	L	E	U
H	S	N	S	L	D	Q	R	K	L	W
A	H	C	M	I	L	E	A	O	L	M
D	R	D	A	E	S	O	P	S	I	D
I	M	R	G	M	N	A	P	O	A	R
F	K	A	I	P	O	T	U	T	T	I
F	I	L	T	E	I	T	Y	R	E	E
N	A	L	P	A	R	U	E	L	A	V
T	Z	A	S	S	U	E	R	R	V	E
S	A	B	I	R	A	P	M	X	D	L

EMERY Ecoute Respect Disponibilité
Pompes Funèbres

Notre disponibilité pour rassurer et accompagner

Prévoyance - Formalités - Transports

HAUTERIVE 24/24 032 754 18 00

PROTHÈSES DENTAIRES
à La Neuveville

Réparation rapide
Nettoyage - Place de parc

Devis gratuit
et déplacement à domicile possible

Rue de la Tour 12
032 751 37 06

CRESSIER

Une classe au camp national dans les Grisons



L'ensemble des participants

Dans le cadre d'un concours ouvert aux quatre régions linguistiques de la Suisse, la classe de 7^e, de Julia Sabbatini, a été sélectionnée pour représenter la Romandie au premier camp axé sur les «échanges quadrilingues».

Sous la forme d'un camp scolaire, avec la participation des élèves d'Acquarossa, d'Appenzell, de Mustér et de Cressier, ces échanges linguistiques ont été organisés par la Lia Rumantscha (Organisation linguistique et culturelle suisse) à l'initiative de Martin Candinas, l'actuel président du Conseil national, et avec le soutien de Movetia (agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité au sein du système éducatif). Ces échanges quadrilingues visent d'une part à construire des ponts entre les 4 communautés linguistiques de Suisse et d'autre part de créer au sein de la jeune génération un sentiment de proximité indépendant de la langue de départ. Les participants

peuvent en outre améliorer leurs connaissances linguistiques et trouver de nouvelles sources d'inspiration quant à la façon d'apprendre d'autres langues.

En tout 71 élèves étaient réunis dans la région de la Surselva, y compris la volée des 19 écoliers de Julia Sabbatini. Par l'organisation de workshops, les élèves enseignaient la langue de leur région aux camarades d'une autre région. En jouant des sketches dans les 4 langues nationales, ils ont fait découvrir la richesse de leur camp plurilingue à la presse et aux politiciens présents, notamment Martin Candinas qui a d'ailleurs souligné l'importance des échanges linguistiques en Suisse «qui sont un magnifique instrument pour motiver notre jeunesse à l'égard de la grande richesse linguistique de la Suisse». Le camp a été animé également par des activités sportives, culturelles et musicales. Les participants ont visité la région, le cloître de Disentis, différents musées, la Fortezia, une manufacture de skis, et se sont exercés au tir à l'arc et à l'escalade. Dans les moments libres, les écoliers ont profité de faire du sport ensemble, d'aller aux contacts, tout en surmontant les barrières linguistiques. La formule «Echanges quadrilingues» se répétera ces prochaines années dans les autres régions linguistiques de la Suisse.

Le 9 juin prochain, tous les participants du camp des Grisons 2023 sont attendus au Palais fédéral sur invitation de Martin Candinas qui leur fera découvrir le fonctionnement politique et plurilingue de la Suisse. Cette journée dans la capitale fédérale est sponsorisée par le «géant orange».

On ne peut que féliciter les écoliers de Cressier pour la bonne rédaction de leur lettre de motivation qui leur a permis d'être les ambassadeurs romands du modèle inédit d'échanges linguistiques. GC

PROJECTION D'UN FILM

Envie de sortir?
Le Conseil communal de La Tène vous invite à partager un moment agréable et convivial sur la plage de La Tène

SAMEDI 3 JUIN 2023
À LA PLAGE DU CAMPING DE LA TÈNE
OUVERTURE DES PORTES À 20H - FILM À 21H00

INTOUCHABLES
(DÈS 10 ANS)

Entrée libre, mais n'oubliez pas d'apporter de quoi vous asseoir !

« Si les glaciers, les forêts et les vallées de Suisse vous tiennent à cœur, votez OUI à la loi climat ».

Marianne Fatton
Sportive ski alpinisme

Protégeons ce qui compte

OUI
Loi climat 18 juin

oui-loi-climat.ch

Association pour la protection du climat | 8003 Zurich



LE LANDERON

Chers habitants du bourg



Faites de la place dans vos caves et galetas! L'Association de la Vieille Ville du Landeron (AVVL) organise le 3 juin prochain un vide-grenier dans le bourg.

Dès 9h, la vieille ville sera fermée à la circulation et vous pourrez librement vous installer devant vos maisons et vendre les objets dont vous n'avez plus l'utilité. Ce vide-grenier gratuit est également ouvert aux autres Landeronnais qui pourront s'installer

autour de la promenade, tant qu'il y aura de la place.

Sur les coups de 16h, l'AVVL offrira l'apéritif. Les membres du nouveau comité en profiteront pour se présenter, expliquer les buts de l'association mais aussi écouter vos souhaits et suggestions pour le futur de notre vieille ville.

La journée pourra se terminer par un repas canadien pris en commun sous les arbres de la promenade. L'AVVL amènera tables, bancs et un grill. A vous d'amener votre nourriture et vos boissons pour participer à ce moment convivial dans le bourg.

Le comité de l'AVVL se réjouit de vous retrouver durant cette journée

Patrick Di Lenardo

Profiter pleinement de la vie.

Travailler là où l'on vous estime et où vous faites du bien. Les services d'aide et de soins à domicile Senevita Casa vous proposent des horaires de travail flexibles et des tâches épanouissantes. Plus d'infos sur www.senevita.jobs.ch. Ou appelez-nous: nous sommes à votre disposition.

032 753 77 20

senevita Casa
Neuchâtel



Nous recherchons:
Auxiliaires de santé CRS, ASSC CFC

LA TÈNE

Actions pour le climat



Saviez-vous que ...

L'éclairage représente environ 15% de la consommation mondiale d'électricité! En remplaçant les ampoules traditionnelles par des ampoules LED, vous pouvez réduire votre consommation d'énergie jusqu'à 80% tout en bénéficiant d'une durée de vie plus longue.

Suite au crédit voté le 10 novembre 2022 par le Conseil général, l'éclairage public laténien, composé de 580 emplacements et 74 passages piétons, est en train d'être modernisé et optimisé, en devenant économe en énergie, et donc respectueux de l'environnement.

CORNAUX

Sirène, en plein milieu de la nuit

Chers voisins,

Vous avez très certainement entendu le doux son de notre sirène, en plein milieu de la nuit du 22 au 23 mai 2023, suite à la rupture d'une pièce en caoutchouc sur l'une de nos installations de production de ciment.

L'émission de poussières générée a déclenché le détecteur de fumée présent à cet étage: aucun danger donc mais il a fallu dissiper la poussière afin de pouvoir faire taire l'alarme.

Tout en vous présentant nos sincères excuses pour ce désagrément sonore, nous vous prions de recevoir, chers voisins, nos salutations les meilleures.

Juracime S.A.



Juracime S.A.
La Ronde Fin 20, 2087 Cornaux
T 032 758 02 02 | juracime.ch

JURA CEMENT
A CRH COMPANY



VOYAGES FAVRE

info@voyages-favre.ch // 032 855 11 61

Une virée entre amis, un voyage d'affaires, un match, un concert...

Nous avons votre solution!

Voyages sur mesure ou voyages organisés pour votre groupe.

Une affaire de pros, gérée sans accros!

Découvrez l'ambiance du Alps Music Festival

Du 25 au 27 août 2023

Paysages grandioses dans le cadre reposant de la montagne - Savoir-faire, caves d'affinage de fromages de Savoie et Bourrelrier passionné - Gastronomie raffinée pour votre plaisir!

Tout compris
CHF 640.-



Vacances balnéaires à Bellaria, Italie

Du 27 août au 6 septembre 2023

Tout compris, pension complète

CHF 1160.-



Carol Rich, Les rendez-vous du cœur

Mercredi 23 août 2023

Car + repas + spectacle, par pers.

CHF 99.-



CORNAUX

Le Corn'Rock, un petit festival qui a tout d'un grand



Crédit: Valérie Surchat



Crédit: Valérie Surchat



Crédit: Valérie Surchat



Crédit: Valérie Surchat

Le week-end dernier, s'est tenue la onzième édition du Corn'Rock, à Cornaux.

14 concerts, du Rock presque non-stop, une configuration des lieux optimale, une jolie offre gourmande, des bénévoles au taquet, une météo exceptionnelle, il n'en fallait pas plus pour rendre les festivaliers heureux!

A l'heure du démontage, le président de la manifestation, Stéphane Auberson se déclarait pleinement satisfait de cette cuvée: «Tout a très bien fonctionné. Les deux nouvelles scènes mobiles sont vraiment exceptionnelles et nous sommes fiers d'offrir à tous les groupes des ingénieurs du son professionnels. Nous traitons nos groupes locaux et nos têtes d'affiches de la même manière: accueil, loge, collation, rien n'est oublié! D'ailleurs, l'ambiance en coulisse est excellente entre les musiciens. Et puis les spectateurs sont ravis et reconnaissants, les retours positifs nous font du bien! Enfin, j'ai la chance de faire partie d'un comité exceptionnel. Nous nous entendons tous très bien.» Quant à la fréquentation, même si les chiffres précis ne sont pas encore connus et semblent légèrement en dessous des attentes, elle n'inquiète pas trop le comité: «Nous avons la chance d'avoir des sponsors qui nous suivent, nous en sommes très reconnaissants. Ce qui nous permet de conserver un tarif unique très intéressant de CHF 25.— pour tout le festival ainsi que des consommations à petit prix. Nous avons tout de même fait entre 600 et 800 entrées par soirée. Et puis le soleil annoncé nous a permis d'entamer cette édition sereinement.»

Côté musique, les groupes se sont succédé presque sans temps mort, en alternance sur les deux scènes, présentant un large éventail de styles de rock. C'est une volonté du comité, comme l'explique encore Stéphane Auberson: «le rock métal draine un public trop pointu, nous sommes obligés de nous diversifier, tout en restant néanmoins dans un style rock.» Vendredi, le public a donc pu applaudir Alyx, Serge Band, Dylido, Cachemire, qui s'est même offert un joli bain de foule, Crazy Jesse et enfin Les 3 Fromages, qui ont mis une belle am-

bianche aux abords du terrain de foot pour terminer la soirée. Samedi, le public s'est régalé en écoutant Min-Deed, Fixit, Banger & The Kardashits, Gut's, Les Briskards, les Finlandais Down South Junkies, Bankrupt et enfin le tant attendu groupe Blackrain qui a clôturé le festival de la plus belle des manières en faisant résonner au loin les guitares électriques.

Devant les scènes, un public de tout âge, tous horizons: à l'instar de José et Corinne, ces retraités habitant Cornaux venus profiter de la douceur de la soirée «on a plus de temps maintenant qu'on est à la retraite, on en profite!». Ou encore de Lisa et Cédrine, deux amies venues de Fribourg parce qu'un pote leur a parlé du Corn'Rock. Ou encore d'Hervé, fan inconditionnel du groupe Cachemire: «Je les suis depuis 2 ans. Ils sont top et proposent un rock humain.»

Le Corn'Rock, c'est aussi une centaine de bénévoles. Certains sont des amis du président et des membres du comité, d'autres des amateurs de musique ou de festivals. Et puis il y a ces bénévoles que l'on croise à toutes les manifestations organisées à Cornaux, comme Frédéric, toujours prêts à donner de son temps pour ses potes et son village! Le comité est reconnaissant de pouvoir compter sur cette formidable équipe comme le relève Stéphane Auberson: «nous sommes une petite famille, nous fidélisons nos bénévoles et organisons toujours un repas de remerciement au mois de septembre. Ce sont des moments exceptionnels!»

Nul doute que le Corn'Rock a encore de beaux jours devant lui, car comme l'a souligné Lina Veliz, conseillère communale à Cornaux dans son discours samedi soir: «Cette ambiance conviviale permet le rapprochement des gens et des échanges culturels. La musique, la danse et les contacts humains nous remplissent d'émotion.»

D'ailleurs c'est confirmé, la fin du mois de mai 2024 devrait accueillir la douzième édition du Corn'Rock, Stéphane Auberson est déterminé «On prend les mêmes et on recommence!»

IN

FENETRES & PORTES

Artisan depuis 1880

LIENHER

MENUISERIE ■ S.A. 032 853 23 24

Savagnier

www.lienher.ch fabriquées au Val-de-Ruz

A votre service!

Maîtrise fédérale Sanitaire

Tecaro Chauffage

0848 000 105 www.tecaro.ch



LA CARTE DE L'AUBERGE À MIDI

L'AUBERGE 1 6 0 8 HAUTERIVE

Entrées

- 9.– Mesclun de salade de l'Auberge
- 17.– Œuf poché meurette sur une focaccia toastée
- 14.– Crème de petits pois mentholée et cubes de feta
- 21.–/34.– Tartare du moment en entrée ou en plat

Plats

- 23.– Steaks d'aubergines grillés, crumble de pignons de pin, pesto de basilic
- 42.– Parisienne de bœuf, méli-mélo de légumes, beurre café de paris
- 32.– Ballotine de volaille comme un cordon bleu, gratin de pâtes, poêlée de tomates multicolores
- 26.– Fish and chips de lotte, sauce tartare

Desserts

- 12.– Assiette de fromages
- 14.– Nage de fruits rouges au thym
- 14.– Macaron du moment
- 14.– Comme une coupe Danemark

Profitez également d'autres suggestions selon l'inspiration du chef

INFO@AUBERGE-HAUTERIVE.CH • WWW.AUBERGE-HAUTERIVE.CH
+41 (0)32 753 20 20 • RUE DE LA CROIX-D'OR 9, 2068 HAUTERIVE
RÉSEAUX SOCIAUX @AUBERGE_HAUTERIVE
Fermé le : lundi, mardi et dimanche

LA TÈNE BOUGE au parc de Street Workout

La Commune de La Tène, avec le soutien cantonal de prévention et de promotion de la santé, vous donne rendez-vous au nouveau parc de Street Workout (Fleur-de-Lys 12, 2074 Marin-Epagnier) pour des cours donnés par :

Barbara André
AB-Training (www.ab-training.ch)
sur inscription
www.sportsnow.ch/go/ab-training
ou au 079 258 20 29

Didier de Oliveira
NSW (www.neuchstreetworkout.ch)
sans inscription

Cours gratuits, environ 1 heure, ouverts à toutes et à tous
et adaptés à tous les niveaux.

MOIS	DATE ET HEURE	INTERVENANT-E-S
Juin	Ma 6 10h00-11h00	Barbara André
	Me 14 17h00-18h00	Didier de Oliveira
	Je 22 14h00-15h00	Barbara André
	Me 28 17h00-18h00	Didier de Oliveira

LA TÈNE BOUGE



Pour toute autre information : commune.la-tene@ne.ch
Les cours n'ont pas lieu en cas de pluie ou temps humide.

Dans le vent de l'actualité par Claude Zweiacker

Projet de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise Feu vert attendu des quatre conseils généraux



Une étape marquante de l'histoire des quatre communes d'Enges, d'Hauterive, de La Tène et de Saint-Blaise aura lieu au soir du jeudi 8 juin prochain. Sur le chemin qui les mènera à leur fusion, leurs quatre conseils généraux sont appelés à adopter la convention de fusion que les quatre conseils communaux ont déjà signée le 8 mai 2023.

Acceptée par les législatifs communaux, la convention de fusion sera soumise au référendum obligatoire : c'est-à-dire aux votes des citoyens et citoyennes, votation

d'ores et déjà fixée au dimanche 26 novembre 2023.

Constitué par des membres des autorités exécutives et législatives des quatre communes, le comité de pilotage, appelé succinctement le Copil, a élaboré un rapport de 165 pages pour décrire le profil de la nouvelle commune. Avec ses groupes de travail et l'association privée « Objectif: ne », proche des communes neuchâtelaises, il a mis au point ce document.

La commune en projet s'appellera **Laténa**. Les strates de ses armoiries symbolisent, son ciel, ses vignes, ses sapins et son lac. Le **coefficient**

fiscal de l'impôt direct sur le revenu et la fortune des personnes physiques sera calculé par un coefficient de 68 % conformément au barème unique de référence prévu dans la loi sur les contributions directes (art 40 et 53). « Il lui permettra de démarrer avec une politique financière équilibrée » affirme le Copil. Sa population atteignait 11'600 habitants à fin 2022. Elle comptait 6000 emplois EPT. Sa surface se déploie sur 25,87 km². Enges, 270 habitants est la moins peuplée des quatre communes. Elle est, en revanche, la plus grande en superficie: 9,85 km².

Très petite particularité: les trois communes d'Hauterive, de Saint-Blaise et de La Tène sont contiguës; celle d'Enges leur est « exclavée ». Elle se rapproche de celle de Saint-Blaise dans la Côte de Chaumont mais ne l'atteint pas; il n'y manque qu'une trentaine de mètres non loin de « la borne des trois puissances ». A cette borne se rencontraient avant 1848 les territoires des châtellenies de Thielle, du Landeron et de la Mairie de Neuchâtel, plus anciennes entités du découpage institutionnel de la région.

On peut s'attendre, le 8 juin prochain, à ce que les conseillers généraux et conseillères générales acceptent, à l'instar de leurs conseils communaux, la convention de fusion entre les quatre communes qui uniront dans une seule entité leurs habitants et habitantes. Ils deviendront alors des « Laténiens et des Laténiennes ».

Tout projet de fusion, soit réunir plusieurs collectivités publiques pour se projeter dans un espace nouveau, comporte une part de rêve, d'ambition et d'audace.

Claude Zweiacker